

Philippe Pineau

Daniel Trillon

**La Ligue des droits de
l'Homme à Châtellerault
1987-2017**

Préface de Malik Salemkour

Au Beau Rivage

**La Ligue des droits de l'Homme
à Châtellerault**

1987-2017

Philippe Pineau

Daniel Trillon

**La Ligue des droits de
l'Homme à Châtellerault
1987-2017**

Préface de Malik Salemkour

Président de la Ligue des droits de l'Homme

Au Beau Rivage

© *Au Beau Rivage*, 2018

ISBN 979-10-699-1729-3

Préface

La Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen est depuis 1898 une association de femmes et d'hommes engagés qui refusent de baisser la tête devant l'injustice, l'arbitraire, les inégalités. Ces femmes et ces hommes s'engagent à porter aide et assistance « à toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé ». La LDH est riche de l'activité de chacun de ses membres regroupés en section, territoire de mobilisations et de soutiens directs auprès de toutes celles et tous ceux qui en ont besoin.

Lorsque les sections se retournent sur leur passé, elles dévoilent alors la formidable énergie et l'immense travail qu'elles ont déployés pour défendre et promouvoir les droits fondamentaux, universels et indivisibles. C'est l'occasion de faire le point sur ces activités, non pas pour se donner un satisfecit, ce qui n'est pas illégitime tant nombre de succès et d'interventions sont remarquables comme on

peut être fier des militants exemplaires qui les ont permis, mais c'est aussi une invitation à réfléchir aux moyens de continuer des combats dont il est évident qu'ils sont toujours d'actualité.

La section de Châtellerault avec tous ses adhérents est l'une de ces sections, présentes et actives sur le territoire, comme les 300 autres en France métropolitaine et dans les Outre-mer. Si la LDH fête ses 120 ans en 2018, celle de Châtellerault est l'une des premières, particulièrement vaillante entre 1902 et 1939. Depuis son renouveau en novembre 1987, elle a souhaité parcourir ses 30 ans d'existence. Une activité intense et quotidienne pour que la vie des personnes, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, de religion, progresse vers l'égalité réelle, le mieux-être, le vivre ensemble, toutes et tous sensibilisés aux biens communs de l'humanité, pleinement citoyens du monde dans lequel ils vivent. Il faut rappeler que ces militants de la LDH sont tous bénévoles, l'objet n'étant pas d'être des professionnels des droits mais l'exemple d'acteurs d'une citoyenneté active.

Entre la première réunion publique organisée le 13 décembre 1988 à la Maison pour Tous sur « Le droit de vote des étrangers aux élections locales », titre de la conférence de Bertrand Main, alors secrétaire général adjoint de la LDH, et celle du 14 décembre 2017, « Droits et libertés en démocratie », intitulé de la conférence de Pierre Tartakowsky, président d'honneur de la LDH, ce sont une centaine de réunions publiques que la dynamique section a

pu organiser dans tous les champs d'interventions de la Ligue, association généraliste de défense des droits et des libertés.

La réunion publique est un outil qui permet de nourrir l'information auprès des citoyens et de provoquer le débat en confrontant les points de vue pour mieux éclairer le jugement de chacun. Mais faire vivre les droits civils et politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, c'est aussi agir plus largement dans l'espace public, et de ce point de vue, la section est prodigue en interpellations, rassemblements et manifestations. Elle est présente dès les premières lois de sécurité et de lutte contre le terrorisme, et s'y oppose résolument, refusant de voir reculer les droits et libertés de tous, de favoriser l'arbitraire et l'injustice, au motif d'une illusoire efficacité contre quelques-uns et alors que d'autres réponses sont possibles. À la lecture de cet ouvrage-bilan, on verra que la lutte contre les lois liberticides est comme un fil rouge dans l'histoire de la section. En cela, elle rejoint les préoccupations de la LDH toute entière. Autre fil conducteur : l'accompagnement et l'aide aux migrants qui furent appelés longtemps sans-papiers, et parmi ceux-ci l'assistance aux demandeurs d'asile dont une majorité est déboutée. La section est auprès d'eux dans le conseil juridique, mais aussi dans le combat politique pour que les lois évoluent et deviennent justes, à l'écoute de ces histoires toutes singulières, d'exil et de violences. Elle veut faire entendre une autre voix que celle de la raison d'État. Ce

souci est aussi celui de la LDH depuis sa création, et il est précisé lors de la rédaction de son Manifeste du Centenaire qui proclame : « Rien de ce qui se passe sur la planète ne nous est étranger. Les génocides, la montée des fanatismes, les purifications ethniques, les foules errantes ou parquées de ceux qui sont chassés de chez eux, les cris des torturés, l'angoisse des condamnés à mort nous concernent directement comme la famine ou les épidémies. »

Sensibiliser l'opinion publique et transmettre les progrès en matière de droits et libertés correspondent essentiellement au développement de l'éducation à la citoyenneté et à la promotion de la culture. La section le sait bien et c'est pourquoi elle n'a eu de cesse d'inventer de multiples événements. Le concours « Écrits pour la fraternité » est l'une des facettes de cette activité d'éveil. Les projections-débats de films et les plongées dans la mémoire en sont d'autres qui témoignent de la nécessaire résistance aux régressions et funestes crépuscules. Le festival Hexagone organisé par le cinéma Les 400 Coups est un cadre privilégié pour aborder une thématique à partir d'un film de qualité. La section y présente régulièrement un film soutenu par la LDH. La mémoire du passé fait aussi l'objet d'une attention particulière, souvent en lien avec l'histoire châtelleraudaise impactée par le procès Papon, Charlotte Delbo, les Fusillés pour l'exemple ou l'Édit de Nantes rédigé à Châtellerault, hôtel Sully, là où la section a commémoré ses 30 ans par une magnifique exposition. La section diversifie aussi ses interventions lors des événements tragiques qui secouent la

planète. Ainsi, elle a participé à l'organisation de concerts comme ceux proposés contre la guerre en Irak en 2003 ou en solidarité avec Haïti, dévasté par un tremblement de terre en 2010. Ouverte aux débats et aux rencontres, elle prend le parti de toujours répondre positivement aux demandes d'intervention dans le cadre des institutions scolaires, sociales et culturelles. Elle anime des cafés citoyens ou cafés des droits de l'Homme sur les sujets les plus divers et propose des causeries avant les spectacles de théâtre ou de cirque.

Tournée vers l'extérieur, la section de Châtelleraut de la LDH l'est assurément. Elle est sensible à l'effondrement du bloc soviétique, à l'éclatement de la Yougoslavie, aux événements d'Algérie, et aux guerres d'Irak et de Syrie, appréciant leurs conséquences là-bas comme ici, pour comprendre le monde d'aujourd'hui et partager les questions qu'il pose. Mais la dignité et les droits du peuple palestinien mobilisent tout particulièrement son attention. Le déni de justice envers ce peuple est tel qu'il fragilise le droit international, tant celui-ci est mis à mal par les gouvernements d'Israël successifs et les grandes puissances, surtout occidentales. La section organise alors une réunion publique après la première Intifada en présence de Madeleine Rebérioux qui deviendra un an plus tard présidente de la Ligue des droits de l'Homme. Le titre de la réunion est explicite : « Palestine, Intifada et Droits de l'Homme ». La section suivra attentivement le processus d'Oslo jusqu'au moment où son échec devient manifeste. Après la seconde

Intifada, la section propose chaque année à la population de Châtellerault une soirée de solidarité avec le peuple palestinien et ce jusqu'au moment où celui-ci verra son droit à l'autodétermination complètement reconnu.

La Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen se nourrit de combats pour la justice et la dignité, les droits et les libertés, avec des militants hors pair, humains et chaleureux. La section de Châtellerault est là pour en témoigner, singulièrement et magnifiquement. Tenace dans tout ce qu'elle projette et accomplit, elle continue d'assurer la mission qu'elle s'est donnée avec sérieux, sérénité et joie. C'est un grand plaisir que d'être à ses côtés dans la lutte pour une humanité fraternelle et solidaire.

Malik Salemkour
Président de la Ligue des droits de l'Homme

Les deux fondations de la LDH à Châtellerault

En novembre 1987 la section de Châtellerault de la Ligue des droits de l'Homme renaît de ses cendres après avoir été particulièrement active entre mars 1902 – date de sa création – et 1939. Des premières années, retenons que Clément Krebs – figure magnifique de la cité – en a été le trésorier, au moins jusqu'en 1908, Joachim Texier étant président. Après la guerre 1914-1918, Gabriel Leclerx et Anatole Day assureront la responsabilité de la vie de la section et seront élus à la fédération de la Vienne. Entre 1916 et 1937 (sauf en 1935) la section est représentée aux congrès nationaux de la LDH, ce qui en fait la section de la Vienne la plus assidue. Ses champs d'action sont alors le combat contre l'obscurantisme, le cléricisme et l'antisémitisme. Les réunions publiques portent sur la suppression des conseils de guerre, la séparation des Églises et de l'État, les réformes militaires, fiscales et sociales, l'école laïque, la Société des Nations. Le 6 juillet 1918 le président

de la LDH, Ferdinand Buisson, futur Prix Nobel de la Paix en 1927, donne une conférence sur « L'idéal démocratique et l'effort républicain ». Les ligueurs défendent aussi des personnes comme le surveillant de la Manufacture nationale d'armes de Châtellerauld, Jean Chambaret, dans l'esprit du Manifeste de la LDH de 1898 où il est déclaré que « toute personne dont la liberté serait menacée ou le droit serait violé est assurée de trouver auprès de nous aide et assistance ». Henri Guernut, secrétaire général de la LDH, prendra « l'affaire Chambaret » comme exemple du travail de la LDH pour réparer « de notables iniquités » restées inconnues du public. Dans le journal quotidien *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* daté du 8 août 1927, il plaide la cause du surveillant accusé d'avoir déréglé les chronomètres de ronde. Car il s'agit de « l'honneur professionnel d'un fonctionnaire... L'honneur professionnel d'un ouvrier, l'honneur d'un homme... Un élément de l'honneur commun » argumente le ligueur. Le 23 septembre 1933, au Splendid Cinéma, quartier de Châteauneuf, la section organise une réunion publique présidée par le maire, Louis Ripault, sur le thème « Hitler, ses actes, la paix menacée ». Le conférencier est un Allemand exilé dont le nom reste anonyme pour lui éviter de possibles représailles. 800 personnes assistent à la conférence. La Seconde Guerre mondiale mettra fin à l'activité de la section châtelleraudaïse de la LDH.

En 1987, trois personnes fondamentalement humanistes et engagées dans l'éducation populaire sont préoccupées

par le retour de la droite au pouvoir après cinq années de gouvernement de gauche. Le 9 septembre 1986, sont promulguées les « lois Pasqua-Pandraud », du nom du ministre de l'Intérieur et du ministre délégué à la sécurité. L'une relative « à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'État » et l'autre « à l'entrée et au séjour des étrangers en France ». La première est utilisée notamment contre les militants basques, la seconde remet en cause les droits des étrangers, et particulièrement ceux des travailleurs immigrés après les mesures d'assouplissement et les régularisations acquises sous le gouvernement Mauroy. En outre, la montée des votes en faveur du Front national aux élections européennes en 1984 (10,95 % pour la liste Le Pen) et aux élections législatives françaises en 1986 (35 députés frontistes) est inquiétante. Elle remet aussi en cause la promesse du candidat Mitterrand à la présidence de la République d'accorder le droit de vote des étrangers aux élections locales. C'est pourquoi à la mi-novembre 1987, ces trois citoyens décident de recréer la section de Châtellerault de la Ligue des droits de l'Homme, salle Léo Lagrange, à l'Auberge de Jeunesse. Le siège sera transféré assez rapidement à la Maison pour Tous.

Le bureau est alors constitué de Mohammed Boudad, président, Serge Kroichvili, secrétaire, Jacques Grellier, trésorier. Bien entendu, la section propose de défendre et promouvoir l'ensemble des droits fondamentaux, indivisibles, universels et inaliénables ; mais elle décline aussi des priorités :

- lutter contre le racisme et l'extrême droite ;
- militer pour le respect des droits de la femme, des prisonniers, des militaires ;
- œuvrer pour que le droit de vote soit accordé aux travailleurs immigrés à l'occasion de la prochaine élection présidentielle en 1988 ;
- défendre les libertés privées, syndicales et politiques.

L'année 1988 la section est forte de neuf adhérents qui travaillent assidûment pour organiser une première réunion publique. Celle-ci a lieu à la Maison pour Tous le 13 décembre 1988 en coopération avec le Comité poitevin SOS Racisme sur le thème : « Le droit de vote des étrangers aux élections locales ». Le conférencier est Bertrand Main, secrétaire général adjoint de la LDH. 80 personnes très attentives participent au débat. La section est lancée.

L'année suivante est riche en événements. En 1989 est célébré le bicentenaire de la Révolution française. La section suggère à la municipalité de créer une Allée de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. L'initiative est acceptée, et la voie ainsi qu'une stèle support de la Déclaration du 26 août 1789 sont inaugurées au Lac de la Forêt par Édith Cresson, ministre des Affaires européennes, maire de Châtelleraut, Jean Descoueyte étant président de la section après le départ de la cité du « bon accueil » de Mohammed Boudad pour des raisons professionnelles. Philippe Pineau est le délégué au Congrès

national à Paris. La section prépare aussi une nouvelle réunion publique sur « La citoyenneté, de la Révolution à nos jours » qui aura finalement lieu début 1990. Serge Kroichvili aura aussi quitté Châtellerault pour Hérouville-Saint-Clair et sera remplacé au secrétariat par Daniel Trillon. 1989 est aussi l'année de la révolte étudiante et sociale en Chine et du massacre de Tian'anmen en juin ; de la chute du Mur de Berlin, le 9 novembre, après de nombreuses manifestations dans les pays du Bloc de l'Est ; du renversement de Ceausescu et des prémices de rétablissement de la démocratie en Roumanie. 1990 voit bientôt naître les premières turbulences qui conduiront au démantèlement de la Yougoslavie, et le 26 décembre 1991, l'URSS est dissoute. La section de Châtellerault de la LDH pour des raisons diverses (relations interpersonnelles, sensibilisations à la situation mondiale, analyses politiques) est alors saisie par la nécessité de travailler rapidement à la manière de promouvoir les droits et libertés dans le champ de leur universalité. Ces temps de renouveau de la section seront évoqués dans le dernier chapitre de ce livre « Des luttes vers d'autres horizons » qui fait suite aux chapitres thématiques « Défense des droits universels et des libertés fondamentales », « Éducation à la citoyenneté et promotion de la culture », « Sans-papiers, migrants et réfugiés », « Solidarité avec le peuple palestinien » que le lecteur va découvrir successivement dans cet ouvrage.

Défense des droits universels et des libertés fondamentales

▪ Universalité et indivisibilité des droits

La Ligue des droits de l'Homme considère à juste titre que les droits civils et politiques et les droits économiques, sociaux et culturels sont indivisibles, universels et inaliénables. Quand bien même ils ont été construits en deux corpus séparés à des époques différentes, les uns au XVIII^e siècle, les autres au XX^e, leur réunion en un seul texte – la Déclaration universelle des droits de l'Homme – en 1948 pour faire échec à la terreur et à la misère est une avancée considérable dans l'expression des libertés et de la dignité humaine.

D'autres textes suivront qui compléteront la DUDH : la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales communément appelée Convention européenne des droits de l'Homme (1950), le Pacte interna-

tional relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (1989), la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000). D'autres grands textes, déclarations et conventions fortifieront au fil du temps ces piliers du droit universel et des libertés fondamentales. Citons les Conventions de Genève (1949) et les Protocoles additionnels, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995), la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite Convention d'Istanbul (2011).

▪ À Châtellerault aussi

La section de Châtellerault de la LDH s'est donc intéressée à l'ensemble de ces droits et à la manière de les transmettre. Elle a organisé des réunions publiques pour les faire connaître et les promouvoir, notamment sur les thèmes de la citoyenneté politique et de la citoyenneté sociale (concept inventé en 1993 par Madeleine Rebérioux, présidente de la Ligue des droits de l'Homme). Elle a agi dans la rue et appelé à participer à des manifestations (contre les licenciements ; contre le chômage ; avec le mouvement social de novembre-décembre 1995, pour le respect du droit au travail). La section a traité des sujets sociétaux (le droit au logement ; le droit aux soins et à la santé ; la fin de vie ; la

prison). Elle s'est opposée résolument aux atteintes aux libertés (lois Sarkozy-Perben) ; à la vidéosurveillance ; à l'armement des policiers municipaux ; à l'état d'urgence et aux lois sécuritaires. La section a participé aussi aux grandes campagnes de la Ligue des droits de l'Homme : « Pour le droit de vote des étrangers » (2001), « Contre l'extradition de Cesare Battisti » (2004), « L'avenir de l'Europe » (2007), « Urgence pour les droits, urgence pour les libertés » (2010), « Pacte pour les droits et la citoyenneté » (2011), « Pour le droit de vote des étrangers 2014 » (2013), « Ma ville, ma vie, je la veux... » (2014). Elle a interrogé les candidats aux élections municipales et législatives (sauf les candidats d'extrême droite). Elle s'est engagée dans la promotion de la laïcité conçue évidemment comme expression des libertés et par conséquent comme un ferment du vivre ensemble en pleine intelligence. L'union faisant le droit, la section s'est souvent associée à d'autres organisations pour la défense des droits universels et des libertés fondamentales. Elle participe encore à des collectifs (Pour les libertés ; Stop Tafta ; Observatoire de l'état d'urgence et des libertés ; D'ailleurs nous sommes d'ici).

■ De la citoyenneté politique et sociale

Dans ce chapitre, la citoyenneté est envisagée à la fois comme qualité du citoyen et comme statut juridique. Le chapitre suivant sur la citoyenneté et la culture aborde le sujet du point de vue de l'éducation et de la formation. La citoyenneté est un concept qui demande à être transmis.

Si la citoyenneté est acquise pour les personnes majeures de nationalité française quant aux droits politiques, il n'en est pas de même pour les personnes de nationalité étrangère résidant en France (notamment celles qui ne sont pas issues des pays de l'Union européenne), et pour les individus salariés dans les entreprises, si on évalue la citoyenneté sociale. La citoyenneté réelle et pas seulement formelle est encore plus problématique pour les personnes sans travail, au chômage, et en situation de pauvreté. C'est pourquoi la section conduit une réflexion sur l'état de citoyenneté et propose plusieurs réunions publiques pour débattre de cette question au cœur de l'accès aux droits.

La toute jeune section LDH tient une première réunion publique en décembre 1988 à la Maison pour Tous sur un sujet qui est une promesse du candidat François Mitterrand à la présidence de la République : « Le droit de vote des étrangers aux élections locales ». En 1990, la section organise en coopération avec le CLEF 89 (Comité Liberté Égalité Fraternité 89) et la municipalité de Châtellerault une réunion publique à la MJC Rasseteau sur le thème « La citoyenneté, de la Révolution à nos jours ». Le conférencier est Jean-Marie Augustin, professeur d'histoire du droit à l'université de Poitiers. 70 personnes répondent présent à cette rencontre sur un sujet essentiel à la vie démocratique d'un pays. Lors du débat la question du droit de vote des étrangers est apparue comme primordiale.

En 1991, nouvelle réunion publique. Cette fois, sur « La citoyenneté dans l'entreprise », à la Rotonde, en

compagnie de Roger Rouquette, membre du Comité central de la LDH, président de la Commission « Droits économiques et sociaux ». Une soixantaine de personnes se montrent très intéressées tant il est vrai que Châtellerault est une ville ouvrière. L'association Conscience organise quelque temps après, toujours à la Rotonde, une réunion publique sur le thème : « Les citoyens exclus de la société ». Le président de la section, Philippe Pineau, est l'un des intervenants de la table ronde animée par Yvon Boileau, président de l'association et membre de la LDH.

L'année 1993 est une année importante. La présidente de la Ligue des droits de l'Homme, Madeleine Rebérioux, popularise la notion de citoyenneté sociale, concept qui sera au centre des travaux du Congrès national d'Aubervilliers, et donne volontiers à travers la France des conférences au titre éponyme. Elle vient à Poitiers à l'invitation des sections de Châtellerault et de Poitiers animer une réunion publique à l'auditorium Sainte-Croix. C'est au cours du Congrès d'Aubervilliers que la section de Châtellerault a porté par la voix de son délégué, Pierre Morineau, l'idée de revenu universel d'existence appelé « revenu de citoyenneté ». Idée qui n'était pas encore dans l'air, et qui ne fut pas introduite dans la Résolution générale, celle-ci défendant avant tout la notion de travail.

La section s'investit avec énergie et conviction dans cet effort de considérer les droits économiques, sociaux et culturels aussi importants que les droits civils et politiques. Citoyenneté politique et citoyenneté sociale sont les deux

modalités nécessaires de la vie des gens en démocratie. La section appelle, avec les Unions locales CGT et CFDT, à manifester le 9 juillet contre les licenciements et pour le droit au travail. Au kiosque à musique, lieu traditionnel des rassemblements sur les promenades Blossac, le président de la section, Philippe Pineau, prend la parole aux côtés des leaders syndicaux.

L'année suivante, c'est la marche de Carmaux à Paris d'AC ! Agir ensemble contre le chômage. Châtelleraut est l'une des étapes et la section participe le 9 mai à l'accueil des marcheurs. Elle appelle à un rassemblement à Ozon, et invite les Châtelleraudais à la réunion publique qui se tient le soir salle Camille Pagé. Elle travaille aussi pendant deux ans à un projet de « Maison de la solidarité » avec AC ! Mais le projet n'aboutira pas.

1995 est l'année où le mouvement social prend une ampleur considérable dans toute la France suite à la contestation des cheminots. En novembre-décembre, les grèves et les manifestations rythment la vie des citoyens. La section LDH publie son propre communiqué de presse et le diffuse dans les entreprises du Châtelleraudais (SNCF, Sextant Avionique, Fonderies du Poitou).

D'autres manifestations ont lieu les années suivantes où le mouvement social réunissant salariés et chômeurs fait entendre la voix populaire. La LDH aux côtés de la Confédération paysanne et de la CGT appelle en 1999 à un rassemblement devant la sous-préfecture pour la défense

des libertés. Les libertés ! Une revendication qui couvre l'ensemble des champs de circulation et de vie des individus – libertés politiques et libertés sociales. Daniel Trillon, secrétaire de la section, prononce une allocution remarquée. Le combat continuera ponctuellement au fur et à mesure que les lois liberticides seront votées par le Parlement.

La section clôt le XX^e siècle avec l'invitation faite à Françoise Seligmann, présidente d'honneur de la LDH, qui publie le premier tome de ses Mémoires, *Liberté, quand tu nous tiens...* Sa conférence s'appelle « Libertés ». La cinquantaine de personnes présentes le 29 septembre à la Rotonde entendent la nécessité du combat incessant pour que les droits s'inscrivent durablement dans la vie des hommes. Françoise Seligmann signe ensuite son ouvrage et annonce la sortie du second tome en 2003. Auparavant, la présidente d'honneur avait été accueillie à l'hôtel de ville par le maire, Joël Tondusson, en présence des ligueurs, pour une réception officielle et amicale.

■ Des luttes pour préserver les libertés et les droits

Il existe un domaine où une société se montre sous son vrai jour : celui de l'accueil et de l'hospitalité offerts à l'étranger. De tout temps, le regard porté sur l'étranger est un marqueur de la qualité d'une civilisation. Qu'il soit demandeur d'asile, réfugié ou migrant, l'étranger est un bon analyseur des capacités d'un pays à envisager le développement ou la régression des libertés.

La section de Châtelleraut de la LDH s'est mobilisée très tôt pour la défense des étrangers et leur accès à la citoyenneté. Un combat difficile qui sera abordé plus longuement dans le chapitre « Sans-papiers, migrants et réfugiés ». Mais dans ce chapitre, nous évoquons le sujet parce qu'il dit beaucoup de choses sur la manière dont les gouvernants et le législateur considèrent le citoyen français. Restreindre les libertés fondamentales de l'étranger, c'est nier le caractère universel des droits et laisser penser que le citoyen français approuve le mauvais sort fait à son frère humain.

Dès 1992, un collectif poitevin de défense des libertés est créé où les droits des nationaux et ceux des étrangers sont revendiqués comme liés. Et quand les « lois Pasqua » durcissent les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, les sections de Châtelleraut et de Poitiers adressent un courrier aux sénateurs et députés de la Vienne en novembre 1994 pour les alerter sur les effets délétères de ces lois.

En 1996, le projet de loi antiterroriste du ministre de la Justice Toubon est combattu par les associations. Le ministre de l'Intérieur Debré est associé à cette nouvelle loi sur le terrorisme qui sera votée en juillet. En 1997, la « loi Debré » entrave toujours plus les capacités des étrangers à rester en France. La lutte contre les « lois Pasqua-Debré » mobilise la population. Une manifestation est organisée à Poitiers, place Leclerc. Au nom du « Collectif poitevin contre les expulsions et pour le droit de vivre en France », le président de la section de Châtelleraut,

Philippe Pineau, prononce une allocution devant 1500 personnes, prélude à un déplacement en bus pour la manifestation du 9 mars à Paris.

Avec le retour de la droite au gouvernement en 2002, l'alliance des ministres de la Justice et de l'Intérieur est renouée dans le domaine de la sécurité intérieure et du crime organisé. Le 19 avril la section propose une projection-débat au cinéma Les 400 Coups dans le cadre de la campagne contre « La double peine » que la Ligue des droits de l'Homme mène avec de nombreuses organisations. Une soixantaine de personnes assistent à la projection du film de Bertrand Tavernier *Histoires de vies brisées* et participent aux échanges à l'issue desquels une pétition est proposée à la signature afin d'être transmise au sous-préfet. En 2003, le 31 mars, la section organise à la Maison pour Tous une réunion publique sur les « lois Sarkozy-Perben » animée par deux membres de la section, Laurent Tribot, avocat, et Philippe Pineau. Une soixantaine de personnes à nouveau pour s'indigner de l'existence de ces lois liberticides.

L'année suivante, le 2 février, nouvelle réunion publique, toujours à la Maison pour Tous, pour informer les citoyens sur la « loi Perben II », avec Laurent Tribot et Gilles Michaud, membre du Syndicat de la Magistrature et de la LDH. Les syndicats de police, invités, n'ont pu envoyer de représentants mandatés. La situation est devenue tellement critique qu'en 2005 une « Semaine d'action sur la justice » est mise en œuvre à Poitiers du 16 au 21 mai, avec le

18 mai, comme point d'orgue, une réunion publique organisée par les deux sections LDH du département de la Vienne, le Syndicat des Avocats de France et le Syndicat de la Magistrature. 2006 est l'année où le ministre de l'Intérieur Sarkozy rend public le projet de loi « Prévention de la délinquance ». Les sections de Châtelleraut et de Poitiers adressent une lettre aux maires de la Vienne pour les informer de la dangerosité de ce projet qui sera finalement voté par le Parlement et entrera en vigueur le 5 mars 2007. Le 4 septembre 2010, dans le cadre du collectif « Non à la politique du pilori », et en riposte à la politique xénophobe du gouvernement, un rassemblement a lieu à Châtelleraut devant la mairie. Plus de 100 personnes, et prise de parole tonique de Daniel Trillon au nom des organisations LDH, Attac, ADAPGV, PCF, PS, EELV, PRG.

2012 est une année d'élections importantes : élection présidentielle et élections législatives. Dans ce contexte, le 1^{er} Mai revêt un caractère particulier. La section est invitée par la CGT à intervenir après le discours de son délégué, Philippe Jacquelin. Philippe Pineau lit le texte : « 1^{er} Mai 2012 : pour la démocratie, pour le progrès social » devant 600 personnes. Un questionnaire est adressé ensuite aux candidats aux élections législatives (sauf à l'extrême droite) autour des thèmes suivants : le Ceseda et l'attitude de la préfecture ; l'accès aux soins pour tous ; le logement dans l'agglomération (coûts et dégradations) ; l'éducation ; l'enfermement et la prison ; le cumul des mandats ; l'activité sociale. La section intervient ponctuellement lors

de manifestations et se retrouve souvent aux côtés d'autres associations dans la lutte pour préserver les droits. Par exemple, en 2013, la LDH assure avec Amnesty International et Attac dont le comité local est présidé successivement par Dominique Blanchard et Gabriel Rousselot l'animation du débat sur le droit du travail après la projection du film de Jean-Pierre Delépine *Article 23*. Dans le cadre du « Collectif Stop Tafta », la LDH coorganise en 2014, salle de la Gornière, une conférence-débat du ligueur Raoul Marc Jennar sur « Le grand marché transatlantique ; les multinationales au pouvoir ». Un beau succès puisque la réunion publique a séduit 150 personnes. Cette même année la section mène campagne pendant six semaines lors des élections municipales à partir des modules déclinés nationalement autour de « Ma ville, ma vie, je la veux... ». En outre cinq questions sont adressées aux listes républicaines. Les réponses font l'objet d'une synthèse publiée sur le compte Facebook de la section. Deux communiqués de presse sont diffusés ; l'un entre les deux tours, l'autre après le second tour. Le 1^{er} Mai, à l'invitation de la CGT, Philippe Pineau prononce une allocution sous l'Arbre des Libertés, square Gambetta.

- **Un enjeu démocratique majeur : le combat contre le Front national et autres extrêmes droites**

Au moment où la section châtelleraudaise de la LDH se reforme, le Front national vient d'engranger une série de

résultats électoraux élevés. Aux législatives de 1986, 2,7 millions d'électeurs ont voté pour le FN et 35 députés frontistes siégeront à l'Assemblée nationale dont Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret. Aux élections régionales qui suivent, le FN obtient 9,5 % des suffrages et 137 conseillers régionaux qui aident la droite à prendre la présidence de sept régions, en échange de sièges dans sept exécutifs régionaux. Cette connivence droite/extrême droite provoque à l'époque beaucoup de remous. En 1987 Le Pen annonce sa candidature à la prochaine élection présidentielle. Cette même année le président du Front national parle des chambres à gaz comme un « point de détail de l'histoire ».

Cette montée de l'extrême droite est un des moteurs des adhésions à la toute nouvelle section de la LDH. La lutte contre l'extrême droite est déterminée et multiforme ; c'est dans ces années-là, par exemple, que s'organisent des réseaux anti F Haine, et Ras l'Front naît en 1990. La LDH participe ainsi en 1996 à la réunion publique de Ras l'Front sur les « lois Pasqua » où Philippe Pineau intervient au nom de la section sur les origines et les conséquences de ces lois.

L'élimination de Lionel Jospin à l'élection présidentielle de 2002 et la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour provoquent un choc énorme. À Châtellerault, le 1^{er} Mai rassemble une foule importante, 1500 personnes. La prise de parole de Philippe Pineau après celles de la CGT et de la CFDT est particulièrement stimulante. Dans la manifestation, lycéens et étudiants défilent derrière la banderole de la

LDH. Le défilé s'achève devant le monument « À la gloire de la Révolution française » et Lise Beubeau lit un poème de Victor Serge *Je sais des plaines...*

Le racisme se manifeste aussi à Moussais-la-Bataille. Des graffitis islamophobes, antisémites et xénophobes ainsi que des jets d'encre souillent le site où est expliquée et illustrée la Bataille de Poitiers de 732. La LDH proteste dans un communiqué de presse, le 26 février 2014.

L'élection présidentielle de 2017, avec le risque sérieux d'une présence de l'extrême droite au second tour, et des discours fortement réactionnaires de nombre de candidats et notamment celui de la droite classique, inquiètent toujours plus. Marine Le Pen s'arrêtant à Lencloître pour prendre un bain de foule sur le marché, des militants de la section font aussi le déplacement. Certains sont molestés, ce qui rappelle s'il en était besoin combien ce parti est dangereux. La section organise également, en collaboration avec la Maison pour Tous, une soirée d'information et de débat intitulée « Le vrai visage du Front national », en compagnie de Rosa Ould Ameziane Florent, du groupe de travail « Extrêmes Droites » de la LDH. 80 personnes sont présentes. Ce sera la seule réunion sur le Châtelleraudais pour mettre en garde contre le risque Front national.

En 2002 Le Pen père avait obtenu plus de 5 millions de voix ; sa fille en 2017 réunit plus de 10 millions de suffrages. Et pourtant c'est en 2002 que la réaction populaire fut la plus forte.

Ce début de siècle est une époque d'inquiétudes sociales, économiques, climatiques, internationales dont on ne voit pas la fin. Plus de trente ans de chômage élevé, de reculs sociaux, de précarité grandissante, d'appauvrissement d'un grand nombre de personnes quand une infime minorité s'enrichit outrageusement et sans scrupules, favorisent la résurgence et la montée de l'extrême droite. La multiplication des conflits aux portes de l'Europe provoque des mouvements migratoires importants, vite jugés menaçants, et les attentats accroissent encore un sentiment d'insécurité dont joue la quasi-totalité des forces politiques.

La politique des gouvernements successifs, de plus en plus ouvertement xénophobe, consolide les discours de peur et de haine. Pour un maire, il devient banal de refuser d'accueillir des réfugiés de Calais dans sa commune. Ainsi la xénophobie s'affiche comme ordinaire. C'est sur ce terrain que s'est enraciné le Front national en proposant des pseudo-solutions à dominante sécuritaire et en prônant la haine de l'autre, responsable de tous les maux.

▪ **Contre la vidéosurveillance et l'armement des policiers municipaux**

La vidéosurveillance commence à faire parler d'elle en ce début de XXI^e siècle et la section décide d'organiser une réunion publique en 2003 sur « Vidéosurveillance et Libertés ». Sur les conseils d'Alain Weber, la section invite Marie-Claude Bonneville, secrétaire générale du collec-

tif « Souriez vous êtes filmés ». Initiative sans doute prématurée, car une douzaine de personnes seulement se sont déplacées ce 25 avril salle Camille Pagé. Six ans plus tard, une nouvelle proposition rencontre plus d'écoute et de mobilisation. La municipalité a changé et le maire s'appelle Jean-Pierre Abelin. Jean-Claude Vitran, membre du Bureau national de la LDH et responsable du groupe de travail « Libertés et technologies de l'information et de la communication », éveille l'assistance venue écouter sa conférence intitulée « De la vidéosurveillance à la société de surveillance », salle de l'Ancien Musée. Dès la fin de la réunion publique, la cinquantaine de personnes présentes décident la création d'un collectif afin que la municipalité renonce à son projet d'installer des caméras de vidéosurveillance à Châtellerault. Le collectif « La vidéosurveillance, ce n'est pas la solution » sensibilise la population et la section LDH inclut ce sujet dans la campagne « Urgence pour les droits, urgence pour les libertés ». Le 27 mai 2011, le maire, lors d'une entrevue avec le collectif emmené par le président de la section, Daniel Trillon, annonce que la municipalité fait le choix d'une police municipale et qu'il n'y aura pas de système de surveillance installé dans l'espace public.

En 2014, Jean-Pierre Abelin et son équipe réintroduisent la vidéosurveillance dans leur programme de campagne. Réélu, le maire accélère le mouvement qui prend forme en 2017 avec le vote du conseil municipal en faveur de la vidéosurveillance. Celui-ci proposera à la section de partici-

per au comité d'éthique ad hoc créé en septembre de la même année. La section, en toute cohérence, dira son refus de participer à cette instance et fera connaître sa position par voie de presse.

Concernant la police municipale, la section rappelle à l'opinion publique son caractère spécifique et les missions qui lui incombent. En 2016, le maire décide d'armer les policiers municipaux. La section publie un communiqué de presse bien repris par les médias et la presse quotidienne locale disant son opposition à leur armement. La télévision régionale se déplace à Châtellerault pour interviewer Philippe Pineau, le président de la section, à nouveau membre du Comité central de la LDH. Celui-ci souligne la difficulté à entendre la valeur d'une parole politique qui devrait être une parole de vérité en démocratie.

▪ **Les attentats à Charlie Hebdo, à l'Hyper Casher et au Bataclan, et l'état d'urgence**

Un premier rassemblement spontané a lieu le 7 janvier à 18 h devant la mairie de Châtellerault. 400 personnes dont Philippe Pineau qui est invité par les élus présents à prendre la parole. Le surlendemain, la section LDH lance un appel aux organisations citoyennes, syndicats et partis politiques pour manifester ensemble contre le fanatisme et la violence. Dix-huit formations donnent leur accord, et le dimanche 11 janvier ce sont 7000 personnes qui se rassemblent devant le kiosque à musique, puis défilent boulevard

Blossac. Au nom des organisations, Philippe Pineau s'adresse au public à partir de quelques mots-clefs qui bouleverseront les gens. « Un moment magnifique » diront de nombreuses personnes. La section interviendra aussi dans les lycées et les centres sociaux et culturels pour débattre de la liberté d'expression et de la laïcité.

Après les attentats au Bataclan le 13 novembre et la mise en place de l'état d'urgence, la section travaille à la constitution d'un « Observatoire départemental de l'état d'urgence et des libertés ». Celui-ci est créé le 30 janvier 2016 avec les organisations suivantes : Association du Front de gauche châtelleraudais, Attac, CGT, Emmaüs Naintré-Châtellerault, Fédération de la Vienne de la Libre Pensée, Ligue des droits de l'Homme (Châtellerault et Poitiers), Mémoire de la Commune de Paris, 1871, Syndicat des Avocats de France, Union des familles laïques. L'Observatoire contribuera fortement à la mobilisation contre l'état d'urgence et le projet de constitutionnalisation de l'état d'urgence en appelant à un rassemblement le 30 janvier devant le kiosque à musique auquel répondront une centaine de personnes. Il sollicitera des entrevues avec les députés de la Vienne, Jean-Michel Clément et Véronique Massonneau où il saura être convaincant, et s'exprimera à plusieurs reprises dans la presse, les radios locales et la télévision régionale. La section de Poitiers de la LDH demandera à Philippe Pineau de pallier l'absence de Pierre Tartakowsky empêché au dernier moment et de conférer sur « Constitution, droit pénal et terrorisme » lors de

la réunion publique qu'elle organise, le 2 mars, à l'Espace Mendès-France à Poitiers. Un sujet qui prend une ampleur considérable dans la société d'aujourd'hui.

▪ Des sujets sociétaux au cœur des droits

L'activité quotidienne et les interventions publiques ne pourraient faire sens sans une réflexion préalable et une discussion de fond sur les sujets. La section continue donc de provoquer le débat public essentiel à la démocratie. Débat sur des sujets sensibles comme la fin de vie ou la prison, mais aussi sur le travail ou le logement qui impactent fortement la vie des gens, et sur le handicap dont les progrès sont toujours assez lents à discerner.

En 2001, à l'initiative de l'un de ses membres, Yvon Boileau, la section travaille sur les droits des personnes handicapées. C'est un sujet sérieux dont la société s'est peu saisie. Point d'orgue de la réflexion : la conférence-débat de Catherine Milcent, pédopsychiatre, le 26 octobre à la Rotonde, intitulée : « Les handicapés et la citoyenneté : l'exemple de l'autisme ». 80 personnes assistent à une remarquable prestation de la conférencière, et beaucoup participent aux échanges très riches et très prometteurs. Rappelons que la « loi handicap » sera votée quelques années plus tard en 2005.

En 2008, la section décide de proposer une réunion publique sur « Le travail. Quelle évolution ? Quels droits ? » et invite Pierre Tartakowsky à introduire le débat

par une conférence. Le 30 mai, salle Camille Pagé, 80 personnes assistent à la soirée et interviennent pertinemment lors des échanges. La section reste très disponible sur les thèmes qui intéressent particulièrement les Châtelleraudais. Elle participe ou anime des débats après les films, seule, ou plus souvent avec des associations amies. Ainsi en est-il de cette soirée, récente, du 11 avril 2016 où est projeté aux 400 Coups le film de François Ruffin *Merci Patron !* dans une salle quasiment pleine.

Le 22 avril 2010, salle de la Gornière, le Risad (Relais d'informations et de sensibilisation aux discriminations) organise une conférence-débat sur le thème « Citoyen sans logement, citoyen exclu ». Jean Frouin, responsable du groupe de travail LDH « Logement », répond favorablement à l'invitation de la section, et le président Daniel Trillon anime les échanges.

La prison est un sujet qui intéresse les ligueurs de la section dont plusieurs sont engagés à d'autres titres dans la fréquentation de ce lieu critiquable à bien des égards. Aussi intervient-elle en des situations diverses, allant de l'aide aux détenus et à leurs familles aux réunions publiques en passant par l'animation de débats. En 2011, l'association « L'Autre regard » invite Philippe Pineau, LDH, et deux membres de l'association Aire (association d'accueil des familles des détenus du Centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne) à un café-débat au bar « Le Méridional » à Naintré. Il y a là un public averti dont des magistrats, des

avocats et des familles de détenus. Et en 2016, le GDGP 86 (Groupe Départemental Concertation Prison de la Vienne) décide de décentraliser sa Journée Nationale Prison à Châtellerauld, ville d'où partent nombre de gens pour la structure carcérale de Poitiers-Vivonne. La section de Châtellerauld est alors actrice de cette JNP aux côtés de la section de Poitiers, membre du GDGP depuis sa création. Le thème cette année-là est « Prison, vivre enfermé ». Le conférencier est Christophe de La Condamine, membre du conseil d'administration de l'OIP (Observatoire International des Prisons) et ancien détenu, auteur d'un très beau livre : *Journal de taule*. Une soirée-débat fructueuse où 100 personnes se sont retrouvées pour discuter sérieusement de cette question qui touche un nombre important de citoyens.

La fin de vie est un autre sujet qui tracasse, voire tourmente beaucoup de gens de la cité. La présence dans le département d'Alain Claeys, député-maire de Poitiers, coauteur avec Jean Leonetti d'une proposition de loi sur les nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, et de la députée de la 4^e circonscription de la Vienne (Châtellerauld-Loudun), Véronique Massonneau, auteure d'une proposition de loi sur le respect du choix des patients de leur fin de vie, est une belle opportunité de proposer un débat de fond. Le 17 octobre 2014 salle Camille Pagé, la section réunit pour une table ronde qui fera date les intervenants suivants : Laurent Montaz, chef du service des soins palliatifs au CHU de Poitiers, René Robert, chef du

service de réanimation au CHU de Poitiers, Véronique Massonneau, députée, et Jean-Luc Romero, président de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), association à qui la LDH a offert d'être partenaire. Une soirée de grande richesse où la fonction de modérateur assurée par le président de la section LDH ne fut pas une sinécure. 180 personnes présentes et très actives dans les témoignages, contributions et questions aux orateurs. Une dizaine de jours auparavant, à Ingrandes-sur-Vienne, Philippe Pineau participait à l'animation du débat après la projection du film de Mika Gianotti *Liberté chérie* en présence de la réalisatrice et devant une cinquantaine de personnes, ce qui est à noter dans cette petite cité au nord de Châtelleraut.

Les violences subies par les femmes sont aussi un sujet sociétal préoccupant. Lorsque l'Union des familles laïques (UFAL) décide d'organiser une soirée publique pour la Journée internationale des droits des femmes, la section s'associe tout naturellement à l'initiative. Dominique Casari intervient donc le 13 mars 2015 salle du Verger à la table ronde sur le thème : « Être femme en France aujourd'hui ». L'année d'après, le 9 mars 2016, son exposé porte sur « L'instruction et l'éducation des filles », titre de la réunion publique au centre social et culturel des Minimes.

La section de Châtelleraut de la LDH est partie prenante de bien des événements liés à la qualité de la vie. En 2015, elle accompagne en vélo des militants du Tour Alternatiba de passage dans la cité et tient un stand au village

associatif à la Maison pour Tous. Membre du « Collectif Stop Tafta », elle mène le combat depuis plusieurs années pour que les mairies déclarent leurs communes « hors Tafta ». Elle organise le 30 mars 2015 salle Camille Pagé avec ses partenaires une réunion publique intitulée « Tafta : à quelle sauce voulez-vous être mangé ? ». Les conférenciers sont Amélie Canonne, présidente d'Aitec (Association internationale des techniciens, experts et chercheurs) et Jacques Pasquier, Confédération paysanne, et membre du Ceser). 90 personnes pour connaître le goût de la sauce. Trois semaines plus tard, la section est partenaire d'une conférence-débat : « Pesticides : l'alerte des médecins », animée par les docteurs Joseph Mazé et Pierre-Michel Périnaud. La réunion publique est organisée par l'association châtelleraudaise Espri'Kolibri, l'association des Locavores du Haut-Poitou, de Scorbé-Clairvaux, et l'association Points de vue citoyens, de Venduvre-du-Poitou qui militent toutes trois contre l'utilisation de produits phytosanitaires. 300 personnes dans la salle Camille Pagé, comble ce jour-là.

▪ Des campagnes de la Ligue des droits de l'Homme

En 2001, La Ligue des droits de l'Homme mène une nouvelle campagne pour le droit de vote et d'éligibilité des étrangers non communautaires. La section de Châtellerault participe très activement en adressant des courriers aux élus

de la cité et des communes environnantes et en popularisant le sujet auprès des citoyens.

En 2004, Cesare Battisti, militant d'extrême gauche condamné par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité par la justice italienne, est menacé d'être extradé en Italie malgré la parole donnée par l'État, connue désormais comme la « doctrine Mitterrand ». Au sein du « Comité châtelleraudais contre l'extradition de Cesare Battisti », la section accomplit, en défense du réfugié devenu un écrivain reconnu, un important travail d'explication sur les marchés et autres espaces publics.

En 2007, la LDH est partie prenante d'une campagne nationale nommée « L'avenir de l'Europe ». Le 26 janvier, les deux sections de la Vienne organisent une réunion publique à la Maison du Peuple de Poitiers sur le thème « Dérégulation, mondialisation, délocalisation » animée par Michel Savy, membre du Comité central de la LDH.

En 2010, c'est la campagne « Urgence pour les droits, urgence pour les libertés ». Les deux sections LDH de Châtellerault et Poitiers organisent la venue d'Henri Leclerc qui prononce, le 5 mai à la Maison du Peuple à Poitiers, une conférence intitulée « Urgence pour les libertés ». 300 personnes pour écouter et débattre avec le président d'honneur de la LDH.

L'année suivante commence la campagne du « Pacte pour les droits et la citoyenneté ». Elle a vocation à durer

jusqu'aux élections de 2012. Initialement lancé par la LDH et regroupant au plan national 50 organisations, le « Pacte pour les droits et la citoyenneté » rassemble localement la LDH, Attac, Amnesty International, la Confédération paysanne, Emmaüs, le Syndicat des Avocats de France et l'Union locale CGT. Deux événements en 2011 et un troisième en février 2012 sont organisés à Châtelleraut. D'abord la conférence-débat de Dominique Guibert, secrétaire général de la LDH, intitulée « Pacte pour les droits et la citoyenneté » le 7 avril salle Camille Pagé où une centaine de personnes ont répondu à l'invitation de la LDH, Attac, SAF et AI, organisations qui se sont exprimées en première partie de soirée. Ensuite la conférence-débat de Bernard Teper, membre du Conseil scientifique d'Attac, le 19 octobre salle Camille Pagé sur le « Droit à la santé et l'accès aux soins ». Une soixantaine de personnes, avec des interventions aussi de la Confédération paysanne, du SAF et d'un médecin du travail de la CGT. Le troisième événement porte sur « L'accueil des migrants, l'exemple de Châtelleraut ». Nous en reparlerons dans le chapitre « Sans-papiers, migrants et réfugiés ».

Un an plus tard, la section s'engage pleinement dans la campagne nationale pour le droit de vote et d'éligibilité des étrangers non communautaires aux élections locales – droit de vote 2014. Au plan local, la LDH est accompagnée par Attac, EELV, PCF, Front de gauche, Parti de gauche, PRG, PS, UL CGT, Association marocaine du Châtelleraudais, Algérie sans frontières, Mémoire de la

Commune de Paris, 1871. La ville de Naintré émettra un vote favorable en conseil municipal pour le droit de vote des étrangers. Châtelleraut, non. On sait que le président de la République, François Hollande, n'honorera pas son engagement de campagne – la 50^e proposition – mais le combat continue pour que cette promesse des gouvernants jamais tenue jusqu'à maintenant devienne un jour réalité.

En 2014, la section participe aussi à la campagne « Ma ville, ma vie, je la veux... » lancée pour les élections municipales. Elle mène des actions pendant six semaines à partir des modules proposés (accueillante, démocratique, fraternelle, juste, libre, ouverte, solidaire). De plus, cinq questions sont adressées aux listes républicaines. Les réponses font l'objet d'une synthèse publiée sur le compte Facebook de la section. Deux communiqués de presse sont diffusés ; l'un entre les deux tours, l'autre après le second tour.

▪ **La laïcité, un juste combat pour la liberté et l'égalité**

La section de Châtelleraut de la LDH est attentive aux débats souvent rugueux menés dans le pays sur la question de la compatibilité du voile islamique et du principe de laïcité depuis l'affaire du collège de Creil, en 1989. Les sensibilités sont plurielles au sein de la section, et il est décidé après la publication de la « circulaire Bayrou » d'organiser une conférence-débat sur le thème de « La laïcité ». Michel

Tubiana, alors secrétaire général de la LDH, donne le 10 février 1995 salle du Verger une conférence devant une centaine de personnes où le sujet est traité dans toutes ses dimensions. Le débat qui suit permet d'aborder sereinement les enjeux, et lorsque le Congrès de la LDH est saisi quelques années plus tard, en 2001, d'une résolution spécifique, la section apportera sa contribution à partir d'un texte de Pierre Morineau et des échanges discutés dans les réunions mensuelles.

En 2011, la loge du Grand Orient de France « Les bâtisseurs de l'Avenir » propose à la section LDH de participer à l'organisation de manifestations pour défendre et promouvoir la laïcité. La LDH accepte. La Fédération du Droit humain, la Fédération de la Vienne de la Libre Pensée, la Ligue de l'Enseignement et Mémoire de la Commune de Paris, 1871, sont les autres associations partenaires. Deux temps sont prévus. D'abord un rassemblement le 10 décembre devant le monument « À la Gloire de la Révolution française » square Gambetta où chaque organisation prononce une courte allocution. Daniel Trillon, président en exercice, parle au nom de la LDH devant 80 personnes manifestement très attachées à la laïcité. L'autre moment est la réunion publique le 15 décembre salle Camille Pagé, où deux conférenciers traitent le sujet, là encore devant 80 personnes : Jean-Philippe Marcovici, grand maître adjoint du Grand Orient de France, et Alain Bondeelle, membre du Comité central de la LDH et responsable du groupe de travail « Laïcité ». Le principe est

adopté de créer chaque année au plus près du 9 décembre, jour anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État, un événement qui prendra la forme soit d'une conférence, soit d'une projection-débat autour d'un film, le rassemblement et les allocutions complétant ensuite le temps de commémoration de la laïcité.

En 2012, c'est Fatima Rhemzou, secrétaire de la section, qui prononce l'allocution le 8 décembre toujours devant le monument « À la Gloire de la Révolution française », et le 13, la conférence est encore une prestation à deux voix, celle de Jeanique Penisson et celle de Claudine Rey, vice-présidente des Amies et Amis de la Commune de Paris sur le thème « Solidarité humaine et laïcité ».

2013 voit d'autres associations se joindre aux partenaires habituels : l'association Harmonie, la Grande Loge féminine de France, et Culture pour tous. Le 11 décembre, à la Maison pour Tous, Éric Lafon offre une conférence sur « Jaurès et la laïcité » suivie d'une lecture de « textes de Jaurès » par Pierrette Dupoyet, comédienne et metteuse en scène, membre de la LDH. Et le 14, l'« Allée de la Laïcité » est inaugurée sur le site de la Manu en présence du maire, Jean-Pierre Abelin. Philippe Pineau prononce le discours de la LDH.

2014 accueille la participation d'une autre institution : l'Union des familles laïques créée récemment à Châtellerault avec des francs-maçons du Grand Orient et du Droit humain. Jean-Bernard Saulnier donne une confé-

rence salle Camille Pagé intitulée « L'énergie : un bien commun de l'humanité ». Le rassemblement se fait à nouveau devant le monument « À la Gloire de la Révolution française », et Philippe Pineau, redevenu président de la section, porte la voix de la LDH. Il le fera aussi en 2015 sur les promenades Blossac, Charles Arambourou ayant quelques jours plus tôt, toujours salle Camille Pagé, offert une conférence au titre bienvenu « Vivre ensemble en République : la laïcité ». 2015, année dramatique désormais liée dans la mémoire commune aux attentats en France, verra la section répondre aux demandes d'intervention dans les établissements scolaires et dans les maisons de quartier pour parler des libertés et de la laïcité.

En 2016, il est convenu d'organiser au cinéma Les 400 Coups un ciné-débat à partir des films *Journée d'appel* de Basile Doganis ; *Ama* d'Émilie Almeida ; et *Où je mets ma pudeur* de Sébastien Bailly. Débat intéressant, ce qui conduira à renouveler la formule en 2017 avec le film de Nadia El Fani *Laïcité Inch'Allah*. Les deux années, le benjamin de la section LDH, Medhi Dimoto, lira le discours de la LDH. Un grand moment de plaisir pour lui et les auditeurs.

■ Célébration de la Déclaration universelle des droits de l'Homme

Faire vivre les droits universels et les libertés fondamentales pour offrir aux êtres fragiles de la vie que sont les

frères humains les conditions d'existence nécessaires à l'expression de leur dignité, tel est le sens de la célébration de la Déclaration universelle des droits de l'Homme que la section met en œuvre à Châtellerault lors des anniversaires. Pour le 50^e anniversaire, huit organisations ou réseaux appellent à une marche aux flambeaux à travers la ville, de la Plaine d'Ozon au kiosque à musique sis face à l'hôtel de ville : Amnesty International, l'Association Africaines sans frontières, le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), Châtellerault Tiers Monde, AC ! Agir ensemble contre le chômage, France Libertés, Ras l'Front et la Ligue des droits de l'Homme. Pour le 60^e anniversaire, Amnesty International, l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) et la Ligue des droits de l'Homme organisent l'événement et appellent au rassemblement au kiosque à musique, prélude à la manifestation autour des promenades Blossac. Une exposition valorisant les articles de la DUDH, fruit d'un travail remarquable des jeunes, est alors présentée par les élèves de la classe de journalisme du collège René-Descartes. Elle est appréciée à sa juste valeur par les personnes qui se sont mobilisées pour honorer le grand texte porteur de singularité et d'universalité. Pour le 70^e anniversaire, le 10 décembre 2018, la section de Châtellerault de la LDH saura clamer à pleine voix avec ses partenaires les vertus de ce texte magnifique en une belle manifestation faisant vaciller les ombres de la nuit. La section portera dans la nuit châtelleraudaise ces paroles vigilantes d'Eleanor Roosevelt : « Où commencent les droits universels, après

tout ? Ils commencent près de chez soi, en des lieux si proches et si petits qu'on ne peut les voir sur aucune carte du monde. Ils constituent pourtant l'univers personnel de chacun : le quartier où l'on vit ; l'école ou l'université que l'on fréquente ; l'usine, la ferme ou le bureau où l'on travaille. C'est là que chaque homme, chaque femme et chaque enfant aspire à l'équité dans la justice, à l'égalité des opportunités et à la même dignité sans discrimination. Si, dans ces lieux, les droits sont dénués de sens, ils n'en auront guère davantage ailleurs. Si chacun ne fait pas preuve du civisme nécessaire pour qu'ils soient respectés dans son entourage, il ne faut pas s'attendre à des progrès à l'échelle du monde. »

Éducation à la citoyenneté et promotion de la culture

▪ L'éducation à la citoyenneté

Agir pour la citoyenneté, c'est assurément promouvoir les droits universels et les libertés fondamentales. Apprendre à connaître les droits et à défendre les libertés suppose une capacité à s'indigner contre l'injustice et à trouver des ripostes à l'intolérable. Mais cette manière de voir et d'agir n'est pas seulement affaire de circonstances ou de rencontres ; c'est aussi pouvoir être mis en situation de découvrir comment les droits fondamentaux se sont construits ou pourquoi les libertés existent naturellement. Cet apprentissage se nomme éducation à la citoyenneté. Il s'organise autour de l'enfance dans la mesure où l'enfant est un homme en devenir, mais il se transmet aussi entre adultes par des séquences de formation ou les échanges de la vie quotidienne. S'il existe des valeurs fondatrices – dignité, liberté, égalité – et des principes structurants

– universalité, indivisibilité, inaliénabilité, effectivité – bien connus des personnes, il importe aussi de savoir que le parcours des droits se décline en droits proclamés, droits garantis, droits ignorés, voire droits violés. De fait il y a une histoire des droits et libertés qui donne à penser, à réfléchir, à dépasser les états où les hommes ont vécu de manière conflictuelle ou guerrière. C’est à partir de cette absence de sérénité que la positivité des droits est affirmée, discutée, travaillée, pour devenir une voie que l’on voudrait irréfragable. L’éducation à la citoyenneté implique la bonne connaissance des « grands textes », mais aussi des textes précisant ces droits envers certaines populations (enfants, femmes, migrants, peuples autochtones, etc.). La transmission des fruits des luttes et des acquis en forme de droits au plus près des citoyens suppose de partir des situations vécues pour sensibiliser les personnes et les motiver à intervenir et participer aux débats. La Ligue des droits de l’Homme s’y emploie de manière convaincante.

▪ **À Châtelleraut aussi**

La section de Châtelleraut de la LDH s’engage dans un premier temps dans des actions ponctuelles à dimension internationale liées aux relations de la ville de Châtelleraut avec les villes jumelées ou portées lors d’une campagne sur un sujet particulier. Ainsi, les 17 et 18 octobre 1997, a lieu une importante rencontre-débat à Castellón de la Plana sur le thème « racisme et xénophobie ». Comme elle ne peut être présente physiquement en Espagne, la section élabore

un texte qui sera lu par le délégué du réseau Ras l'Front. Autre événement très enrichissant, l'accueil le 20 mai 1998 des enfants marchant vers Genève pour l'abolition du travail des enfants. Une initiative du collectif « Solidarités » qui s'est constitué à Châtellerault et auquel appartient la section.

Mais la section inaugure vraiment l'éducation à la citoyenneté par une invitation lancée à la population de participer le 7 décembre 1993 au Nouveau Théâtre à une réunion publique intitulée « La lecture publique fermente la citoyenneté » organisée en coopération avec France-Libertés et le Cercle Condorcet de la Vienne. La bibliothèque publique est en effet le lieu par excellence où les citoyens peuvent découvrir les ressources documentaires les plus diversifiées, être accompagnés par des médiateurs facilitateurs des bons usages des services proposés, et s'engager dans les discussions sur toutes sortes de thèmes. La bibliothèque est alors reconnue comme l'espace où le débat démocratique peut être mené par des personnes averties. Ce soir-là les orateurs invités sont des bibliothécaires pratiquant leur métier et développant leurs missions dans un spectre très large couvrant l'ensemble de la population. Marcelle Guitton est la directrice de la bibliothèque départementale de la Vienne qui opère dans les villes de moins de 10 000 habitants du département ; Jean-Marie Comte est le directeur de la médiathèque François-Mitterrand de Poitiers ; Jehanne Borycki est la chargée de mission de l'opération « Médiateurs du livre » créée par le ministère

de la Culture, ATD Quart Monde et divers partenaires institutionnels pour sensibiliser les populations défavorisées ; Gérard Brugière est le responsable des bibliothèques de prison à la Direction de l'administration pénitentiaire ; Dominique Jamet, lui, est le président de l'Établissement public de la Bibliothèque de France (future Bibliothèque nationale de France, en 1994). Les participants à la table ronde ont généré des questions et contributions du public d'une très grande pertinence.

▪ **Le concours « Poèmes pour la fraternité »**

Depuis 1991, la Ligue des droits de l'Homme organise le concours national « Poèmes pour la fraternité » qui deviendra en 2004 « Poèmes et lettres pour la fraternité », puis « Écrits pour la fraternité ». Il s'agit de sensibiliser de manière ludique les jeunes aux droits de l'Homme, eux qui seront les citoyens de demain. La section de Châtellerault décide en 1995 de participer au concours. En coopération avec les enseignants, elle lance chaque année, de 1995 à 2000, le concours à destination des enfants des écoles primaires, des collèges et des lycées. La participation est très importante puisque ce sont des centaines de jeunes qui créent et inventent des poèmes de très belles facture, soit de façon individuelle, soit de manière collective. Une cérémonie joyeuse de remise de prix est organisée dans des lieux différents (Salle Camille Pagé, Maison pour Tous) et les enfants repartent avec des livres en partie offerts par les libraires de la cité.

Les premiers prix attribués par les jurys locaux font l'objet d'une sélection au niveau national, et c'est ainsi qu'en 1995, les enfants de Châtellerault et environs seront distingués par deux 3^e Prix nationaux : pour Céline Pitault, de l'école Marcel-Pagnol de Vouneuil-sur-Vienne catégorie CP-CE, auteur de *Pourquoi*, et pour Stéphanie Rideau et Slimane Zoubiri, de l'école Maurice-Carême de Châtellerault, catégorie CM, créateurs de *L'injustice d'un clochard* ; en 1996 est décerné un 3^e Prix national, pour la classe de l'école de Beaumont, catégorie CP-CE, auteur de *Couleurs* ; en 1999 un 1^{er} Prix national pour Aurore Brin, du lycée Marcelin-Berthelot, catégorie lycée pour *Made in Thaïlande*, et un 2^e Prix pour Julien Souchard, de l'école Lakanal, catégorie CP-CE pour *L'espoir de l'homme* ; et en 2000, un 1^{er} Prix national est remporté par la classe de CE2 de Colombiers avec le poème intitulé *2000*. Les enfants sont reçus jusqu'en 1999 au siège historique de la LDH, 27 rue Jean Dolent. En 2000 ils sont accueillis au théâtre Molière de la Maison de la Poésie à Paris.

De 2001 à 2003, la section de Châtellerault va suspendre son engagement dans le concours « Poèmes pour la fraternité ». En effet, les enseignants, très sollicités dans leurs tâches et leurs missions, deviennent moins disponibles pour collaborer à une bonne réussite du concours qui avait vu ces dernières années la participation des établissements scolaires du Grand Châtellerault et du nord de la Vienne, autour de Loudun. Mais bientôt la secrétaire de la section, Monique Le Garo, persuade les autres ligueurs d'organiser à

nouveau la participation des jeunes Châtelleraudais au concours national. La section l'organise donc en 2004, le thème étant « Être handicapé » et en 2005, le sujet étant « Demain le monde, les migrants... » Les enfants produiront de belles créations récompensées au plan local. Mais devant le manque d'enthousiasme des enseignants, la section décide d'arrêter son implication dans cette forme d'éducation à la citoyenneté qui plaisait bien aux jeunes. Le concours, devenu depuis une dizaine d'années « Écrits pour la fraternité », continue à exister au plan national. En 2017, il se donne comme thématique le premier vers du poème de Guillaume Apollinaire *Le voyageur* : « Ouvrez-moi cette porte où je frappe en pleurant ».

- **La semaine contre le racisme et les discriminations**

L'Organisation des Nations unies crée en 1979 une « Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale » qui commence théoriquement le 21 mars, « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ». Chaque pays célèbre cette journée et cette semaine par des événements déclinés de multiples façons.

La section de Châtellerault de la LDH commence à être partie prenante en 2004 des manifestations organisées dans la cité aux côtés des centres sociaux et culturels d'Ozon et des Minimes, des MJC Rasseau et des Renardières, de la

MPT Châteauneuf, et de plusieurs établissements scolaires. Cette année-là, elle installe l'exposition du Centenaire de la LDH au centre social et culturel des Minimes, puis lors de la soirée musicale organisée salle de la Gornière le 26 mars. Les années suivantes, la section sera régulièrement présente avec des propositions d'animation et des prises de parole. C'est le cas notamment en 2007 où la manifestation « Ensemble contre les discriminations » se termine en point d'orgue le 13 avril à l'Angelarde avec la mise en place de l'exposition « Migrants et citoyens » sur le beau stand de la LDH et l'allocution du secrétaire de la section, Marc Seminel. Le président Daniel Trillon sera appelé à prononcer le discours d'ouverture de la « Soirée de lutte contre les discriminations » le 26 avril 2008, toujours dans la grande salle de l'Angelarde, et en 2011, en clôture de la « semaine de la solidarité », il anime le 8 avril salle de la Gornière le débat qui suit la représentation de la pièce de théâtre *Un homme dans la gare* jouée par la troupe « Avant-Quart », une soirée dédiée au profit du « Collectif Solidarités Migrants » de Châtellerault.

La « Semaine de solidarité contre le racisme et la discrimination raciale » continuera à se décliner chaque année sous des appellations plus originales, et parfois assez décalée dans l'année, comme en 2017, où la manifestation nommée « Voyagement vôtre » s'est déroulée la dernière semaine d'août, le centre social de l'Association pour l'accueil et la promotion des Gens du voyage (ADAPGV) étant cette année-là l'institution « tête de réseau ».

La section, comme de coutume, a contribué à la réussite de l'événement, en animant deux causeries, l'une sur les discriminations en général prononcée par Daniel Trillon, et l'autre sur les discriminations envers les Gens du voyage proposée par Philippe Pineau, lequel a eu aussi pour mission de présenter le film de Roschdy Zem *Chocolat* au cinéma Les 400 Coups. Et tout au long de la semaine, Lise Beaubeau, talentueuse lectrice, charmait les enfants en faisant vivre les contes pas loin du chapiteau du cirque à la Montée rouge.

▪ Les cafés des droits de l'Homme

La section LDH organise ou participe de manière ponctuelle à des rendez-vous nommés de façon générique les « cafés des droits de l'Homme ». Le premier a lieu au café de la Plaine d'Ozon le 30 janvier 2010 sur le thème du « Vivre ensemble » et est animé par Khalid Essbaï, membre du bureau de la section, et Marc Seminel. Une trentaine de personnes débattent d'un sujet couvrant des thématiques diverses et complémentaires allant des libertés privées et publiques au respect des droits sociaux et culturels en soulignant l'effort nécessaire pour que la République reste fraternelle, égale et solidaire.

D'autres cafés des droits de l'Homme seront organisés par la section, au « Café des sports » de Châteauneuf et dans les établissements scolaires. Assez régulièrement, Daniel Trillon et Philippe Pineau interviendront dans les

cafés citoyens animés par les élèves du collège René-Descartes, dans leur foyer, lieu de débat privilégié de la classe de journalisme qui publie chaque mois le magazine *K'eskon attend ?*

L'année 2015, année terrible commencée avec les attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Casher, voit la section être invitée par le centre social et culturel d'Ozon le 17 mars pour un « café-débat » sur « La laïcité aujourd'hui ». Philippe Pineau propose un exposé liminaire axé sur la question « Comment faire vivre la laïcité aujourd'hui comme une foi commune dans les droits fondamentaux de l'Homme ? ». Une quarantaine de personnes échangent ensuite en une écoute profonde et décident de continuer la réflexion ultérieurement tant les libertés de penser, de conscience et d'expression sont au cœur de la vie en société. Du coup, les « cafés-débats » s'inscrivent tout naturellement dans le cadre de la « Quinzaine de lutte contre les discriminations » organisée par les maisons de quartier de Châtellerault et leurs partenaires associatifs. Le 17 avril, la section est invitée par les élèves du lycée Édouard-Branly à une table ronde sur la thématique suivante : « La liberté d'expression : peut-on rire de tout ? Les différences entre caricatures et injures et le rapport à la loi ». Philippe Pineau intervient aux côtés du professeur de philosophie du lycée et de Benjamin Breuil et Micheline Moreau, d'Amnesty International. Un beau moment d'échanges fructueux entre les 120 personnes présentes, essentiellement des lycéens.

Une forme originale d'éducation à la citoyenneté est organisée par la Mission locale Nord Vienne : un dîner quiz sur « La citoyenneté » le 17 décembre 2015 à l'Auberge du Lac. Une soixantaine de jeunes sont invités à répondre à un questionnaire, et quinze personnes choisies pour leur expertise apportent des informations complémentaires. Philippe Pineau représente la Ligue des droits de l'Homme. Les autres experts sont des élus, le sous-préfet, des représentants d'associations comme la Ligue de l'Enseignement. Cette formation très agréable à tous égards sera reconduite quelques mois plus tard sous la forme d'un petit déjeuner quiz.

▪ La promotion de la culture

La notion de culture s'entend en acception à la fois individuelle et collective. Elle correspond au développement des facultés intellectuelles des individus par des pratiques appropriées, et aux caractères collectifs des groupes humains dans leurs efforts vers l'épanouissement de leur personnalité. Elle recouvre les valeurs, croyances, savoirs, arts et modes de vie qui composent l'existence d'une personne ou d'un groupe, et leur font sens et signification dans le développement de leur humanité. La reconnaissance de droits culturels, intrinsèquement liée à la dignité humaine, est porteuse de justice, de liberté et de paix au plan mondial. La Déclaration universelle des droits de l'Homme exprime le droit de toute personne à obtenir satisfaction en matière de « droits économiques, sociaux et culturels

indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité » (article 22), et précise qu'elle « a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent » (article 27). À la suite de la DUDH, plusieurs textes de l'ONU seront proclamés, certains garantissant son application, comme le Pacte de 1966, d'autres établissant des recommandations, comme la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (2 novembre 2001). L'article 2 énonce : « [...] Des politiques favorisant l'intégration et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix. Ainsi défini, le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle [...] ». Ce texte très important érigeant au rang de patrimoine de l'humanité la diversité culturelle vise à définir le patrimoine comme un trésor vivant et non comme une richesse figée, et à affirmer l'existence d'une réalité évolutive nourrie des capacités d'expression, de création et d'innovation. Il est suivi d'un volet à l'attention des États intitulé « Lignes essentielles d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration universelle de l'Unesco ». La Déclaration de Fribourg du 7 mai 2007 intitulée « Les droits culturels » a pour objectifs de rappeler les principes fondamentaux et d'exprimer une volonté de clarification. Rappelant le contexte de la réflexion où les droits des minorités et des peuples autochtones ont été des ferments constitutifs des droits culturels, il est réaffirmé que ceux-ci « sont à l'égal des autres droits de l'homme une expression

et une exigence de la dignité humaine » et qu'ils fondent la dimension culturelle de l'ensemble des droits de l'Homme.

La Ligue des droits de l'Homme, pour sa part, a contribué très tôt au XX^e siècle à formaliser les droits culturels. En témoigne l'article 4 du complément à la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen proclamé au Congrès de Dijon de la LDH en juillet 1936. « Le droit à la vie comporte : 1) Le droit à un travail assez réduit pour laisser des loisirs, assez rémunéré, pour que tous aient largement part au bien-être que les progrès de la science et de la technique rendent de plus en plus accessibles [...] ; 2) Le droit à la pleine culture intellectuelle, morale, artistique et technique des facultés de chacun ; 3) Le droit à la subsistance pour tous ceux qui sont incapables de travailler. » Un texte remarquable qui nourrira la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948.

▪ **À Châtelleraut aussi**

La section de Châtelleraut de la LDH a toujours fait sienne cette conception que les droits culturels sont indivisibles des autres droits et qu'ils sont essentiels au droit à la vie. Aussi s'est-elle impliquée très souvent dans les événements culturels conçus dans la cité quand elle n'en n'était pas à l'initiative. Pour la section, la promotion de la culture correspond essentiellement à la défense de la liberté de création et à la valorisation des œuvres artistiques. Mais elle témoigne aussi des événements historiques afin que la

mémoire du passé enrichisse les combats d'aujourd'hui pour le développement des libertés et le respect de la dignité des hommes.

▪ Théâtre, poésie, cinéma

En 1991, la troupe de théâtre « Les Tréteaux du Riveau » crée à Châtellerault la pièce de Peter Weiss *L'Instruction* dans une mise en scène de Jean-Marie Lévêque. La section fait la promotion du spectacle – le procès des responsables du camp d'extermination d'Auschwitz – et pour la première représentation de la pièce au Nouveau Théâtre, en forme de prologue, Daniel Trillon lit un texte de Pierre Morineau, *Contre l'oubli*. La pièce sera jouée aussi à la Maison pour Tous de Châteauneuf.

La même année la section organise en coopération avec la MJC Rasseteau et l'association poitevine Al Muntada culturel arabe le volet châtelleraudais de la première rencontre poétique franco-arabe de Poitiers. Le public vient découvrir et apprécier Ghassan Zaqtan, poète palestinien, dont les poèmes sont lus en français par Jean-Marie Lévêque, Aïcha Arnaout, poétesse syrienne et Jean-Claude Valin. Toute la semaine le public a l'occasion de découvrir les calligraphies d'Hassan Massoudy dans une belle exposition de ses œuvres. L'année suivante, la seconde rencontre, toujours à la MJC Rasseteau et aux 400 Coups, présente Fatima Mahmoud, poétesse libyenne, Sayl Ar-Rahbi, poète originaire du Sultanat d'Oman, et Jean-François Mathé.

Les projections-débats autour de films sont des moments forts de l'activité de la section. C'est à Poitiers qu'elle commence à présenter des films et à animer les échanges avec les spectateurs. En 1998, le film de Youssef Chahine *Le Destin* est programmé au cinéma Le Dietrich ; Philippe Pineau et Daniel Trillon sont invités à animer le débat sur le thème de « La censure ». Une soixantaine de spectateurs pour ce film. Ce sera en moyenne l'affluence des cinés-débats organisés à Châtelleraut au cinéma Les 400 Coups.

Le festival Hexagone est créé en 1996 dans ce cinéma labellisé Art et Essai. En 1999, la section est associée à la programmation sur le thème de « L'Afrique noire ». Elle invite un membre du Comité central de la LDH, Dominique Noguères, à animer les échanges après la présentation du film de Jacques Kébadian *D'une brousse l'autre*. L'année suivante, le thème choisi est « Regards sur l'étrange étranger ». C'est Claude Katz, membre du Comité central de la LDH, mais aussi secrétaire général de la FIDH (Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme), qui anime le débat sur « Les libertés en Amérique latine » après la projection du film de Ricardo Larrain *L'Enthousiasme*. Après quelques années d'absence, la LDH est à nouveau présente dans l'organisation de la programmation d'Hexagone. En 2011, le film de Marian Crisan *Morgen* est suivi d'un débat animé par des représentants du « Collectif Solidarités Migrants » : Bruno Pajot pour Emmaüs, Daniel Mahé pour le Collectif, et Daniel Trillon

pour la LDH. En 2016, deux films sont proposés qui font salle comble et l'objet de débats animés par Philippe Pineau : *L'Homme qui répare les femmes* réalisé par Thierry Michel et Colette Braeckmann, animation aux côtés de Benjamin Breuil, d'Amnesty International, et *This is my Land*, en présence de la réalisatrice Tamara Erde et aux côtés de Sylvette Rougier, du Comité poitevin Palestine. En 2017, la section est partie prenante aussi du festival Hexagone, avec la projection du film de Maï Masri *3000 nuits*. Nous reparlerons de ces deux films dans le chapitre « Solidarité avec le peuple palestinien ».

La coopération avec Les 400 Coups continue hors festival Hexagone avec des programmations ponctuelles et des débats passionnants. Parmi les cinés-débats, citons en 2012, *Les Amoureux au ban public*, en présence du réalisateur Nicolas Ferran, avec une présentation de Vincent Grosgeorges et des échanges animés par Daniel Trillon. En 2013, *Être là* en compagnie du réalisateur Régis Sauder. Un film sur la prison où Lise Beaubeau intervient longuement lors du débat. Philippe Pineau accompagnera Régis Sauder au cinéma de Chauvigny Le Rex pour le débat fort riche devant une cinquantaine de spectateurs. En 2014, Philippe Pineau anime les échanges sur le thème « La liberté d'expression dans les médias » après la projection du film de Julien Després *Profession journaliste*.

Le théâtre reste aussi une expression culturelle qui retient l'attention de la section. Quand « Les Tréteaux du Niveau » jouent à partir de janvier 2018 et jusqu'en 2020 la

pièce *Méphisto*, roman de Klaus Mann adapté par Ariane Mnouchkine, elle décide de promouvoir les représentations auprès du public et des médias. Outre les qualités intrinsèques du spectacle, la thématique – l’ascension du nazisme en Allemagne de 1923 à 1933 – rencontre des échos d’aujourd’hui, ce qui ne laisse pas insensible la LDH.

▪ **Mémoires des hommes**

En 1993, une « Semaine de la Mémoire » est organisée par plusieurs associations et la municipalité de Châtellerault. Pour sa part, la section LDH propose une conférence de Marie-Josée Chombart de Lauwe, membre du Comité central de la LDH et membre du Comité d’honneur de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP), sur « Origines du régime de Vichy. L’idéologie de ce régime ». 80 personnes ont répondu à l’invitation des organisateurs.

Cette thématique est encore explorée d’une certaine manière avec la « Soirée Charlotte Delbo » coorganisée avec la FNDIRP et la municipalité de Châtellerault le 3 février 1995 salle du Verger. La compagnie « Bagages de Sable » a conçu au plan national une nuit de lectures publiques de l’œuvre de Charlotte Delbo, la trilogie « Auschwitz et après » et « Le convoi du 24 janvier ». Simultanément des comédiennes lisent des extraits des livres dans les 154 communes de naissance des 230 femmes du convoi dit des « 31 000 ». Léonie Sabail, née Daubigné, est née à

Châtelleraut le 5 avril 1891. Le 27 janvier 1943, le matricule 31745 est tatoué sur son avant-bras gauche. Elle meurt le 1^{er} mars 1943 au Revier – quartier des malades – d'Auschwitz-Birkenau. Une centaine de personnes assistent à la lecture au Parc du Verger.

Toujours autour de cette terrible période, sur une proposition de Roland Gaillon, la section organise avec l'Association des amis de la fondation pour la mémoire de la déportation (AFMD), une conférence-débat de Gérard Boulanger : « Le procès Papon : vérité judiciaire et vérité historique » le 9 juin 1998 salle de la Rotonde. Gérard Boulanger est le président de la Fédération de la Gironde de la Ligue des droits de l'Homme, mais aussi avocat des parties civiles au procès Papon. Il défendait la mémoire de Robert Goldenberg, père de Roland Gaillon, ancien maire-adjoint à la culture de la ville de Châtelleraut et président de la délégation de la Vienne de l'AFMD. 80 personnes assistent à cette réunion publique.

Douze ans plus tard, Gérard Boulanger sera à nouveau invité à Châtelleraut par les deux associations, salle de l'Ancien Musée, pour une conférence-débat intitulé « Le « Juif » Mendès-France : une généalogie de l'anti-sémitisme », titre éponyme de son livre que les éditions Calmann-Lévy venaient de publier.

Aux origines de la Ligue pour la défense des droits de l'Homme et du Citoyen, il y a « L'affaire Dreyfus ». Il était devenu comme une nécessité d'organiser à Châtelleraut un

événement sur le sujet. Pour les 100 ans du déclenchement du complot judiciaire contre le capitaine, Pierrette Dupoyet crée l'été 1994 au Festival d'Avignon une pièce de théâtre : *Dreyfus, l'Affaire*. L'association Accord qui organise la diffusion culturelle sur le Châtelleraudais programme le spectacle, et la section organise une réunion publique naturellement intitulée « L'Affaire Dreyfus ». L'événement est créé le 13 mars 1996 au Nouveau Théâtre avec la conférence-débat de Gilles Manceron, membre du Comité central de la LDH. Un public de 80 personnes pour écouter aussi comment la LDH s'engage à porter aide et assistance à « toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé » ainsi qu'il est dit dans le premier manifeste de la Ligue le 17 juin 1898.

1898-1998, la Ligue des droits de l'Homme célèbre le centenaire de son existence. Lise Beaubeau, Pierre Morineau et Philippe Pineau représentent la section de Châtellerault lors de la manifestation en hommage à Ludovic Trarieux, fondateur de la LDH, à Aubeterre-sur-Dronne, sa ville natale, en Charente. La section acquiert aussi la superbe exposition « Centenaire de la Ligue des droits de l'Homme » composée de 14 photographies déclinant 14 droits offertes par de grands photographes. L'exposition sera installée pour la Journée des Associations à Châtellerault, à la médiathèque Jean-Baptiste Clément du comité d'établissement Sextant Avionique Brelandière, et au comité d'établissement Sochata Snecma pour le 50^e anniversaire de la DUDH. Elle sera prêtée ponctuelle-

ment les années suivantes lors de manifestations sur des thèmes particuliers.

Cette année 1998 est l'année où est commémoré le quatrième centenaire de l'Édit de Nantes. Châtellerauld fête cet événement, car c'est à Châtellerauld que l'Édit de Nantes fut discuté et rédigé, à l'hôtel Sully (là où la section LDH fêtera le 30^e anniversaire du renouveau de son activité par une exposition offerte au public, du 13 au 24 novembre 2017). Jean-Jacques de Felice, vice-président de la LDH est l'un des invités de la table ronde « Laïcité et libertés individuelles » organisée dans l'amphithéâtre de l'IUT où 200 personnes se sont installées.

Châtellerauld est une ville qui possède une tradition d'accueil des étrangers. Dans le contexte délétère engendré par les politiques publiques envers les immigrés, il apparaît judicieux à la LDH d'organiser une réunion publique pour montrer à la population et aux institutions locales que Châtellerauld ne serait pas Châtellerauld sans les étrangers. Une réunion publique est donc organisée le 28 mars 2006 salle Camille Pagé sur le thème : « Histoire des étrangers à Châtellerauld, cité du bon accueil ». Une conférence-débat à plusieurs voix, celles de Roland Gaillon, Albert Froger, Paul Manson, Kader Henni, et des ligueurs de la section, Gilles Michaud, Pierre Morineau, Philippe Pineau et Daniel Trillon. Cette fois encore, le public est au rendez-vous, pour s'informer, participer, et montrer que, par-delà les préjugés et les stéréotypes, la présence étrangère relève de choix individuels et de processus internationaux qui,

compris dans une perspective historique et humaine, ont contribué à enrichir la cité et asseoir sa renommée.

La mémoire des hommes, c'est encore l'engagement de la section pour la réhabilitation des soldats fusillés pour l'exemple lors de la Grande Guerre, et particulièrement les cinq nés dans la Vienne. En 2015, Gilles Manceron, toujours membre du Comité central de la LDH et coresponsable du groupe de travail « Mémoires, histoire, archives » de la LDH, donne une conférence sur le thème « D'autres regards sur la guerre 14-18 » le 15 octobre à la Maison pour Tous. La soirée commence par la projection du film documentaire de Michel Brunet et Dominique Hennequin *Adieu la vie, Adieu l'amour – Fusillés pour l'exemple* et se termine par un débat très motivant pour le travail de recherche et de sensibilisation que la section compte mener à bien avant la fin de la commémoration de la Grande Guerre le 11 novembre 2018. Ce travail mené conjointement par la Libre Pensée, l'ARAC (Association républicaine des anciens combattants) et la LDH conduit à demander aux maires des cinq cités, Goux pour Fernand Duverger, Neuville-du-Poitou pour Georges Louis Ravault, Loudun pour Emmanuel Pairault, Châtellerault pour Jean Baptiste Georges Bourcier, Scorbé-Clairvaux pour Fernand Adrien Ferrand, une pleine reconnaissance de ces soldats victimes de la justice militaire en inscrivant notamment leurs noms sur les monuments aux morts (sauf pour Fernand Ferrand dont le nom est déjà inscrit). Pour le

sergent Bourcier, réhabilité en 1934, les associations souhaitent qu'un espace public porte son nom.

Des réhabilitations de personnes pour cause de justice défaillante, la Ligue des droits de l'Homme en a connu tout le long de son existence. En 1918, Jules Durand est réhabilité après sa condamnation à mort en 1910, puis la transformation de sa peine en travaux forcés en 1911. Mais le secrétaire du syndicat des charbonniers du port du Havre ne le saura jamais, car dès 1911 il est devenu fou. Il mourra en 1926 sans avoir recouvré la raison. Sylvestre Meinzer s'est attachée à la personnalité de Jules Durand, aux échos que le crime social et judiciaire a provoqués jusqu'à aujourd'hui, et elle en a fait un beau film *Mémoires d'un condamné* que la section, en coopération avec la CGT, a proposé aux 400 Coups cet automne 2017. Sylvestre Meinzer et Philippe Pineau ont animé le débat sur cette tragédie qui est restée dans les mémoires comme « l'affaire Dreyfus » du mouvement social.

▪ Des éclats de culture

La section de Châtellerault de la LDH prend plaisir à répondre aux sollicitations les plus diverses de la part d'institutions ou d'associations. Voici deux événements d'ordres différents qui témoignent de la présence de la LDH dans bien des champs culturels.

En 2012, l'École nationale de cirque de Châtellerault (ENCC) invite la section à intervenir sur la question de

« L'enfermement » après la mise en spectacle de la pièce de Stéphane Els *Jardin d'enfants*. Philippe Pineau présente le sujet en prélude à un débat très délicat avec un public scolaire où intervient aussi la psychologue Chantal Magnant.

L'association Animanéons organise chaque année lors du « Printemps des cerises » à Néons-sur-Creuse, dans l'Indre, un concert rock et propose à une association de tenir un stand. En 2014, les deux sections LDH de Châtellerault et Châteauroux et Indre accueillent sur leur beau stand une bonne partie des 300 participants à la soirée musicale entre les prestations des quatre groupes « Nono Solo et les frères Courtault », « Atomic Sheep », « Lemon Furia » et « Spaghetti Incident ». Aux côtés de Christiane Véron, présidente de la section voisine et d'Odile Chevalley, la secrétaire, Fatima Rhemzou, Vincent Grosgeorges, Michel Philippe, Lise Beaubeau et Philippe Pineau passent une très belle soirée militante et festive. Les ligueurs reviendront plusieurs fois à Néons-sur-Creuse pour ce « Printemps des cerises » où la joie et le rire impriment toute rencontre.

Il est arrivé aussi à la section de participer à la fête du quartier d'Ozon dans la plaine du même nom et à celle de Châteauneuf, sur les bords de la Vienne ou sur le site de la Manu. Ce sont d'excellentes journées où beaucoup de monde se presse sur le stand de la LDH toujours bien décoré, aux couleurs chatoyantes où les documents

d'information côtoient les jeux dont les jeunes sont friands. La fête est intrinsèquement liée à la liberté.

Les combats des femmes pour l'égalité

La section a toujours défendu l'égalité femmes-hommes, notamment lors des manifestations contre les discriminations, mais aussi plus particulièrement dans les actions en faveur des migrantes. Elle a diffusé abondamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW) en plusieurs langues. Mais ce n'est que dernièrement, après l'entrée en vigueur de la Convention d'Istanbul en 2014, qu'elle décide de mettre le sujet de « la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique » à l'ordre du jour de ses réunions mensuelles. Dominique Casari s'est beaucoup investie sur cette question et a conduit une réflexion dont les fruits seront publiés dans un numéro spécial du bulletin *Châtellerault Libertés* en 2018. Dans le cadre des 120 ans de la Ligue des droits de l'Homme, la section proposera aussi une réunion publique sur la question de l'égalité femmes-hommes, le poids du patriarcat et les violences contre les femmes.

▪ Shirin Ebadi à Châtellerault le 16 mars 2011

L'éducation à la citoyenneté et la promotion de la culture trouvent en 2011 une excellente ambassadrice en la personne du Prix Nobel de la Paix 2003. Juge, avocate,

militante féministe, militante pour la paix et les droits de l'Homme, Shirin Ebadi était déjà venue en décembre 2008 à Poitiers où elle avait reçu le titre de Docteur Honoris Causa de l'université de Poitiers. Philippe Pineau, membre du Bureau national de la LDH, représentait la Ligue des droits de l'Homme à la cérémonie solennelle. Elle avait donné une conférence à la faculté de droit et des sciences sociales sur « L'Islam et les droits de la femme ». À l'initiative de l'association culturelle « Anahita », Shirin Ebadi revient dans la Vienne du 14 au 16 mars 2011. À cette occasion une rue à son nom est inaugurée sur le campus de Poitiers et un prix Shirin Ebadi est créé, décliné en 1^{er}, 2^e, 3^e prix. Un prix spécial du jury est attribué à l'association « Filactions » présidée par Maryvonne Bin Heng, et représentée par Fanny Bourgeoise, étudiante à l'École Santé Sud-Est à Lyon. « Filactions » mène des actions de prévention et de sensibilisation à destination des 15-25 ans, informe les jeunes sur les violences conjugales et sexistes et lutte contre le phénomène des violences dans les relations amoureuses. Jean-Yves Grulier, président de la section de Poitiers de la LDH, est membre du jury. Shirin Ebadi donne une première conférence sur « L'égalité des sexes » à la faculté de droit et sciences sociales, puis une seconde le lendemain au TAP (théâtre auditorium de Poitiers) sur « Les droits de l'Homme » lors d'une soirée où interviennent en prélude le président de « Anahita » Ahmad Mohammadi, le maire de Poitiers, Alain Claeys, le président de la Ligue de l'Enseignement, Jean-Michel Ducomte et

Philippe Pineau, au nom des instances nationales, régionales et locales de la LDH.

Shirin Ebadi passe la journée du 16 mars à Châtelleraut. La ville de Châtelleraut organise avec la Ligue de l'Enseignement et la Ligue des droits de l'Homme la venue et la présence de la lauréate du Prix Nobel de la Paix. Le matin Shirin Ebadi rencontre les élèves du collège René-Descartes au cours d'un « café philo » de prestige où les jeunes ont posé des questions fort pertinentes. Le journal des impatients de la classe de journalisme du collège, *K'eskon attend ?* rendra compte de ce moment chaleureux. À midi Jean-Pierre Abelin, député-maire, et les élus municipaux invitent les citoyens à une réception officielle en son honneur à l'hôtel de ville. La médaille de la ville lui est remise. L'après-midi Shirin Ebadi se retrouve parmi les élèves du lycée Édouard-Branly qui ont conçu une exposition sur les droits de l'Homme, et assiste avec ravissement au concert donné par l'Harmonie La Châtelleraudaise (sont joués l'Hymne à la joie et la Mélodie du bonheur) ; puis elle rejoint salle de la Gornière les représentantes des associations châtelleraudaises de femmes et de solidarité dont Association Africaines sans frontières et ODA formation, avant de prononcer à l'Angelarde devant 600 personnes une conférence sur « Les droits des enfants, les droits des femmes et les droits de l'Homme ». Une conférence où Shirin Ebadi dit la place essentielle des droits de l'Homme dans toute activité concernant l'humanité et souligne que le cadre de la démocratie, ce sont les principes des droits de

l'Homme et pas seulement le vote majoritaire, bon nombre de dictatures arrivant au pouvoir grâce aux voix de la majorité du peuple. Exhortant l'auditoire à garder à l'esprit que nul être humain ne doit être objet de maltraitance, de traitement cruel et dégradant, Shirin Ebadi affirme avec conviction que le respect de la diversité des cultures est le fondement de l'entente entre les peuples. Des cultures qui ne peuvent souffrir de relativisme et qui impliquent aussi l'égalité des droits entre hommes et femmes et la reconnaissance de l'enfant dans toutes ses dimensions. Les paroles du Prix Nobel de la Paix sonnent alors en Pays châtelleraudais comme une invitation à agir, à rendre réalistes le rêve et l'espoir, parts substantielles de l'humanité s'il en est. Un grand moment de joie.

Sans-papiers, migrants et réfugiés

Depuis sa refondation, la section de la LDH de Châtellerault est présente aux côtés des sans-papiers. La lutte pour l'application des grands textes internationaux est en effet au cœur des combats de la Ligue. Concernant les étrangers, c'est en particulier l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 sur la liberté de circulation et de résidence, l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme de 1950 sur le respect de la « vie privée et familiale » et l'article 3 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant garantissant dans toute décision « l'intérêt supérieur de l'enfant ». Au fil du temps ce sont ces trois grands principes qui sont particulièrement malmenés.

À partir des années 1980, les débats sur l'acquisition de la nationalité, sur le droit du sol, le droit du sang sont passionnés, sans pour autant être passionnants. La loi de 1889 avait consacré pleinement le double droit du sol (qui datait

de 1851) : toute personne née en France d'un parent étranger né lui-même en France est alors Français dès sa naissance. Quant à celle qui est née d'un parent étranger né hors de France elle le devient à sa majorité, si elle réside habituellement en France. Dans les débats des années 1990, c'est cette automaticité de l'acquisition de la nationalité qui est contestée. Elle est supprimée en 1993 : le jeune né en France de parents étrangers devra manifester sa volonté d'être Français entre 16 et 21 ans. En 1998, léger retour en arrière, ou plutôt légère amélioration, avec à nouveau une automaticité à 18 ans, et la possibilité d'acquérir la nationalité à 13 et à 16 ans. On l'a vu ces dernières années, le débat sur la nationalité, par le biais de la double nationalité, n'est pas clos tant il fait partie du discours public qui vise à présenter l'immigration comme un danger.

Si pendant 35 ans, l'Ordonnance du 2 novembre 1945 régit le séjour et l'entrée des étrangers en France sans modifications, tout bouge à partir de 1980 où les changements deviennent incessants. Finalement l'Ordonnance est abrogée et remplacée en 2005 par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) qui, lui-même, subit modifications sur modifications, la dernière datant de 2016, la prochaine étant annoncée pour 2018.

Et comme les nouvelles lois durcissant chaque fois les conditions d'accueil des étrangers fabriquent de nouveaux sans-papiers, les circulaires se multiplient elles aussi, au gré des changements de gouvernement, des alternances politiques, mais aussi en réponse aux luttes engagées : occupa-

tion des églises Saint-Ambroise et Saint-Bernard à Paris en 1996, grèves de la faim à Poitiers, mobilisation pour la régularisation des enfants scolarisés en 2000.

Ces circulaires qui s'enchaînent, s'abrogeant les unes les autres, laissent aux préfets de larges marges d'appréciation, car elles ne sont pas opposables devant les tribunaux, et limitent de plus en plus drastiquement le nombre de personnes régularisables. La dernière en date, celle de 2012, dite « circulaire Valls » est sans doute la plus restrictive, imposant des critères cumulatifs, cinq ans de présence ininterrompue en France et au moins un enfant scolarisé depuis trois ans. Elle exclut les célibataires, les familles sans enfants, les familles avec de jeunes enfants pour qui la seule solution est d'attendre de remplir les critères, laissant les personnes sans papiers et sans droits, à la merci des contrôles policiers. Après l'élection présidentielle de 2017, aucune circulaire n'est publiée, aucune régularisation n'est envisagée.

La multiplication des textes, qui parfois donne le tournis, est bien la preuve de l'inconséquence des politiques menées par tous les gouvernements dans le domaine de l'immigration. L'approche est en effet exclusivement sécuritaire. Ce qui engendre une violation du principe de non discrimination inscrit dans les conventions internationales. Ainsi, progressivement, la politique vis-à-vis des étrangers devient ouvertement xénophobe, et la suspicion est érigée en principe dans tous les services de l'État, dans les préfectures mais aussi les consulats de France à l'étranger.

▪ À Châtellerauld aussi

C'est dans ce contexte global qu'intervient la section de Châtellerauld en plaçant son action à la fois sur la critique politique globale : participation à différents collectifs, aux manifestations publiques, conférences de presse, et en même temps, en aidant les étrangers dans leurs démarches de régularisation. Action politique globale et action individuelle sont intimement liées.

Car les personnes étrangères en difficulté s'adressent à la section de Châtellerauld. Trois ans à peine après la recréation de la section, elles se tournent vers la LDH, demandant son aide pour régulariser leur situation. Dans les années 90, c'est dix à quinze familles qui, chaque année, sont suivies, aidées et défendues par la LDH.

Ce qui marque cette première période c'est la défense de parents d'enfants français, algériens et guinéens et de deux jeunes femmes ghanéennes mères d'enfants nés en France. La mobilisation est importante surtout quand on découvre les difficultés et les souffrances générées par une politique inhumaine.

Les premiers souvenirs sont aussi ceux des arrestations dans le Châtelleraudais et le maintien en rétention dans une chambre d'hôtel de la ville. Dans ces années-là, il est possible encore de rencontrer les personnes privées de liberté pour les informer sur leurs droits, les mettre en relation avec des avocats, les soutenir moralement, et

finally obtenir leur libération. Ce sont aussi les premiers communiqués de presse et les premiers rendez-vous en préfecture.

Très vite, l'activité s'intensifie après l'expulsion violente, le 23 août 1996, des occupants de l'église Saint-Bernard à Paris. La politique nationale a constamment des répercussions locales. Dans le cadre des caravanes de lutte pour les sans-papiers organisées dans toute la France, Ababacar Diop, porte-parole national des sans-papiers, anime une conférence-débat salle des Renardières. Pierre Morineau représente officiellement la section. Pour Ababacar, comme pour la LDH, il faut continuer la lutte pour que les sans-papiers, qui ne sont pas des clandestins, soient régularisés. Et à Châtellerault, la pratique de la préfecture rappelle si besoin était que la politique créant des « ni-ni », personnes non régularisables et non expulsables, continue. Ainsi en est-il de cette famille mixte, père sénégalais et mère guinéenne, parents d'un enfant français, laissée sans papiers et sans ressources, au prétexte que le couple ne « justifierait pas de l'entretien effectif de leurs enfants ». C'est l'argutie trouvée pour ne pas appliquer l'article 8 de la CEDH sur le droit de vivre en famille. C'est un moyen détourné d'appliquer de manière restrictive la « circulaire Debré » de 1996 sur la régularisation des parents d'enfants français. La section multiplie les interventions auprès du préfet, de la maire de Châtellerault, saisit aussi le Premier ministre et arrache un début de solution.

Les actions collectives continuent en accueillant la marche d'Angoulême à Paris pour la régularisation des sans-papiers. Une action où la LDH est associée à Emmaüs, AC ! Agir ensemble contre le chômage, Châtelleraut Tiers-Monde et Association Africaines sans frontières. Le « Collectif poitevin contre les expulsions et pour le droit de vivre en France » multiplie les actions contre les « lois Pasqua-Debré » : conférence-débat à Poitiers où Daniel Trillon est à la tribune, bus pour la manifestation à Paris du 22 novembre 1997, audiences en préfecture, et grand rassemblement dans la capitale régionale.

La même année est créé le collectif châtelleraudais « Solidarités » qui regroupera Amnesty International, Association Africaines sans frontières, CCFD-Terre solidaire, Châtelleraut Tiers-Monde, France-Libertés, LDH et Ras l'Front. Ce collectif permet d'offrir une aide concrète aux personnes migrantes en difficulté, et de montrer à la puissance publique une capacité de résistance lorsque les droits des personnes sont bafoués.

La section fait montre d'une grande vigilance en toutes circonstances. Par exemple, elle est reçue par le premier adjoint de la mairie de Châtelleraut pour dire son étonnement d'avoir découvert certaines exigences illégales du bureau de l'état civil de la mairie de Châtelleraut concernant le mariage d'étrangers sans papiers. Avec cette démarche, tout rentre dans l'ordre.

▪ La section intervient sur tous les fronts

Les Assedic, nouvellement en charge de l'inscription des demandeurs d'emploi réclament, et c'est nouveau, que les étrangers produisent « un certificat de résidence délivré par le commissaire de police », exigence discriminatoire qui était tombée en désuétude. La section intervient auprès du bureau de Châtelleraut des Assedic et auprès de l'Unedic, avec le soutien de l'Union locale et de la Confédération CGT. En janvier 1997, l'Unedic suspend l'application de cette disposition. Une action locale peut avoir des effets au plan national !

Mais toujours des sans-papiers aux prises avec des tentatives d'expulsions. Ainsi cette famille guinéenne de quatre enfants, assignée à résidence, puis transférée vers Paris, parents menottés sous les yeux de leurs enfants. La Guinée refusant d'accorder le laissez-passer de retour, la famille est ramenée à Châtelleraut (les quatre petites filles dont le bébé de cinq mois auront fait aussi le voyage). Mais ce n'est pas fini, les parents sont renvoyés devant le tribunal correctionnel pour séjour irrégulier, le tribunal les dispensant de peine. Parfois l'acharnement administratif sidère : six mois de tracas, de transferts, d'angoisse, d'avril à novembre 1997. Les actions de la section et notamment une importante couverture dans la presse régionale aboutiront enfin à la régularisation.

Puis la section prépare des parrainages républicains qui sont organisés solennellement, en 1999, salle des

Renardières, sous la présidence de Paul Fromontel, maire-adjoint de Châtellerault. Le parrainage républicain qui remonte à la Révolution française est un acte à la fois moral, symbolique et concret : des citoyennes et citoyens de notre cité s'engagent auprès d'étrangers sans papiers pour les aider dans leurs démarches et dans leur intégration et rappeler au quotidien que l'accueil de l'autre, de l'étranger est constitutif de la démocratie.

À partir des années 2000, le nombre de personnes étrangères aidées par la section augmente significativement ; il passe de 33 en 2001 à plus de 70 en 2009. Le collectif châtelleraudais « Solidarités » auquel la section est adhérente organise les Jeudis des sans-papiers : du 23 mars au 6 juillet 2000, rassemblement hebdomadaire devant la mairie pour exiger la régularisation des sans-papiers. Le collectif est également reçu en audience à la Caisse d'allocations familiales (CAF), à l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC), à la mairie pour tenter d'améliorer les conditions de vie des étrangers sans papiers exploités sans vergogne par des « marchands de sommeil » qui trouvent là l'occasion de louer de véritables taudis. Quand le préfet de région vient inaugurer la ferme-découverte du lycée professionnel agricole de Thuré, la LDH est présente et manifeste avec les associations du collectif « Solidarités ». Le préfet s'engage à donner réponse sur les dossiers qui lui sont présentés. Si c'est une avancée, c'est aussi la marque d'un déficit de démocratie, quand pour obtenir des réponses, on doit appeler à manifester.

En 2005, les contrôles d'identité se multiplient à Châtellerault, discriminatoires puisque seules les personnes noires sont contrôlées. Avec pour conséquence des enfants déscolarisés. Beaucoup de Guinéens, terrorisés, ne sortent plus de chez eux et retirent leurs enfants des écoles tant ils craignent d'être contrôlés aux abords des maisons et des établissements scolaires. La section défend un Guinéen interpellé lors de ces contrôles et placé en rétention dans une chambre d'un hôtel de la ville. Elle réagit également aux propos du maire qui reprend à son compte l'antienne de la période sur « la France [qui] ne peut pas accueillir toute la misère du monde » pour justifier les expulsions.

▪ Les sans-papiers s'organisent

Deux grands moments marquent l'année 2006. D'une part, le collectif « Unie-e-s contre une immigration jetable » s'oppose au nouveau Cesda, et organise une réunion publique à Poitiers. D'autre part, les sans-papiers mènent une lutte intense pour obtenir leur régularisation. Ils engagent à partir du 30 mai une grève de la faim. Philippe Pineau et Marc Seminel vont à plusieurs reprises faire part du soutien de la LDH sur le but poursuivi sans toutefois cautionner le moyen, violence tournée contre soi-même qui entre en conflit avec le droit même à la vie. Les sections de Châtellerault et Poitiers écrivent à Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, pour demander la régularisation de chaque sans-papiers, comme le réclament les grévistes de la faim. La lutte se termine avec la circulaire du 13 juin 2006 qui

permet la délivrance de titre de séjours. 48 Châtelleraudais sont régularisés ; toutefois 62 dossiers restent ouverts. Les deux sections écrivent alors au préfet en soulignant le courage des grévistes de la faim et en l'exhortant à utiliser son pouvoir d'appréciation de manière positive, trop de dossiers n'étant pas réglés. Elles s'indignent enfin de la participation d'un représentant consulaire de la Guinée dans la négociation sur l'attribution des cartes de séjour, complaisance douteuse avec un État qui ne respecte pas les droits de l'Homme et vient de faire tirer sur la population en grève générale, faisant au moins 15 morts.

Et les arrestations continuent, sorte de feuilleton aux conséquences dramatiques. Ce sont un peu toutes les forces de police qui s'y mettent. En 2007, les gendarmes « contrôlent » une camionnette de la communauté Emmaüs de Naintré-Châtellerault où ils sont sûrs de trouver des personnes sans papiers, la communauté (créée par Hélène et Bruno Pajot) accueillant plus de 70 % d'étrangers. Ils arrêtent donc une Guinéenne et un Tchadien qui seront libérés par le juge après une intense mobilisation. Toujours en cette année 2007, deux jeunes lycéennes sont touchées par cette vague répressive. Line et Jeannaëlle, lycéennes d'un lycée professionnel de Châtellerault, sont sous la menace d'une obligation à quitter le territoire. Cette situation émeut beaucoup, à commencer par les camarades des deux jeunes filles, et les parents d'élèves. La politique « anti-étrangers » du gouvernement devient visible pour beaucoup de monde. Le Réseau

éducation sans frontières de Poitiers (RESF) coordonne les actions auxquelles la section participe activement. Le Conseil général de la Vienne se met de la partie et déstabilise un peu plus les familles en diminuant fortement le montant de l'aide sociale à l'enfance (ASE), la faisant passer de 390 à 250 euros. Il faut préciser qu'à l'époque, à Châtellerault, il est possible de louer un studio pour 250 euros, et donc qu'avec 390 euros, une famille, aidée par les associations humanitaires, peut vivre modestement.

▪ L'acharnement de l'État

Chaque année la politique nationale et sa déclinaison au niveau de la préfecture de la Vienne compliquent différemment mais toujours un peu plus la vie ou la survie des sans-papiers. Arrestations systématiques, contrôles d'identité à répétition, convocations au commissariat, renouvellements tardifs des titres de séjour d'un an (délivrés avec plusieurs mois de retard), non-renouvellement des autorisations provisoires de séjour pour raison médicale, transfert rapide dans des centres de rétention (Vincennes, Plaisir, le Mesnil-Amelot, Bordeaux, etc.), suspicion systématique de fraude rythment l'année 2008.

La LDH, la Cimade, Emmaüs et des associations châtelleraudaises dénoncent un véritable acharnement de l'État, lors d'une conférence de presse à Châtellerault. En effet, la préfecture de Poitiers se spécialise dans les arrestations au guichet. Les personnes qui viennent déposer

un dossier ou se présentent à un rendez-vous sont très fréquemment arrêtées. Il faudra une série de décisions judiciaires condamnant cette sorte de forfaiture pour que cela cesse.

Les couples mixtes sont eux à nouveau dans la ligne de mire de l'État ; rien n'est jamais acquis. Un jeune couple franco-algérien est victime de la suspicion ambiante envers les étrangers. Ils veulent se marier, l'administration veut donc vérifier qu'il ne s'agit pas d'un mariage « blanc ». Se succèdent enquête de police, visite au domicile pour vérifier que les amoureux vivent bien ensemble, convocations séparées au commissariat, interrogatoires et mise en garde à vue du conjoint étranger. « À Châtellerault, il est interdit de s'aimer » titre la LDH dans un communiqué de presse. La section intervient aussi pour des couples mixtes mariés, mais dont le conjoint ou la conjointe est entrée en France sans le bon visa. S'il ou elle reste en France, c'est sans papiers. L'autre solution est de retourner au pays faire une demande de visa comme conjoint de Français. Les difficultés ne sont pas finies pour autant : délais longs pour prendre rendez-vous au consulat, attente encore plus longue de la réponse. Ce sont plusieurs mois qui passent et la section multiplie les interventions pour réussir à réunir le couple. Les difficultés se sont mêmes accrues depuis. L'État en effet sous-traite de plus en plus les demandes de visas à une société privée. Si la décision appartient toujours au consulat de France, c'est cette société qui donne les rendez-vous, reçoit les personnes, perçoit les taxes officielles et

remet le précieux sésame ou annonce le refus de visa. Le demandeur est mis à distance du service public qui, lui-même, est transformé en service commercial, au risque de dérives liées aux pratiques ayant cours dans certains pays étrangers. Il faut même aller en Conseil d'État pour obliger un consulat de France à délivrer un visa à la famille d'un réfugié politique.

L'année suivante la police crée une nouvelle forme d'insécurité en perquisitionnant chez une famille africaine. La section proteste auprès du procureur de la République contre cette action et l'arrestation du père de famille. La solidarité est mise à mal. Dans cette atmosphère, la réforme du Cesda qui transforme en délit l'aide aux étrangers en situation irrégulière provoque protestations et manifestations. Lors du rassemblement à Poitiers, le 9 avril 2009, Philippe Pineau, membre du Bureau national de la LDH, intervient sur les marches du palais de justice pour que cesse cette politique déshonorante.

▪ Un soutien au quotidien

C'est à partir de 2010 que le groupe d'accueil des étrangers se renforce et s'organise. Catherine Charrier, Marie-Odile Leuenberger, Daniel Trillon, puis Jutta Pinel s'investissent une demi-journée par semaine, sans compter le travail préparatoire, les accompagnements en préfecture. Ce groupe est renforcé pendant une année par Soufia Henni, jeune juriste, membre de la section qui partira

ensuite exercer à Paris la profession d'avocate. À cette époque, les délais de rendez-vous (problème récurrent) s'allongent à huit semaines pour les demandes ou le renouvellement des titres de séjour avec des conséquences dramatiques : en attente de rendez-vous, les personnes se retrouvent « sans papiers » et perdent leurs droits sociaux et leur emploi.

Ces conditions à nouveau détériorées de l'accueil des étrangers en France et à la préfecture de la Vienne en particulier obligent les associations dont les sections LDH de Châtellerauld et Poitiers à organiser une grande manifestation à Poitiers le 6 février 2010. C'est un succès, plus de 300 personnes défilent dans le calme, ce qui contraste avec une présence policière massive inhabituelle : policiers « robocops » en nombre, participants filmés tout le long de la manifestation, provocations de la BAC (Brigade anti-criminalité). Prises de parole devant la préfecture dont celle de Daniel Trillon. Après la dispersion, des interpellations brutales par des policiers engendrent des interventions des sections LDH de Châtellerauld et Poitiers auprès du procureur général de la République, du Premier président de la Cour d'appel, du préfet et du maire de Poitiers. Cette réussite de la manifestation a permis à nos associations d'être reçues en préfecture. Mais les quatre réunions ainsi arrachées n'ont pas débouché sur de réelles améliorations, les marges importantes d'appréciation laissées au préfet étant quasiment toutes utilisées pour durcir une politique déjà inhumaine. Quant aux discours

officiels ils tournent en permanence autour de la sempiternelle crainte de « l'appel d'air » et de « la France [qui] ne peut accueillir toute la misère du monde », pseudo-arguments ressassés à l'envi pour justifier une politique de plus en plus xénophobe. On peut illustrer ces difficultés avec l'histoire de cette famille arménienne laissée sans papiers après une succession d'autorisations provisoires de séjour avec autorisation de travailler. La préfecture de la Vienne est, pendant ces années-là, « une des plus inhumaines de France » déclare à la presse Daniel Trillon.

▪ **Trois zones géographiques particulièrement représentées**

À partir de 2012, ce sont 130 à 160 personnes qui sont accueillies, bon an mal an, au local de la LDH à la Maison pour Tous. Aux « historiques » originaires du Maghreb (Algérie et Maroc), et de l'Afrique subsaharienne, surtout la Guinée (Conakry), se sont jointes des familles du Caucase Sud.

L'histoire coloniale de la France et les événements internationaux expliquent pour partie ces origines. Dans les années 60, des familles algériennes et marocaines s'installent à Châtelleraut. Les liens n'ont jamais été interrompus avec le pays d'origine. D'Afrique subsaharienne, ce sont majoritairement des Guinéennes et Guinéens qui arrivent dans le Châtelleraudais. La Guinée (Conakry), ancienne colonie française, subit depuis son

indépendance en 1958 dictature sur dictature dans une grande misère économique. La mort de Sékou Touré en 1984 permet une ouverture des frontières et donc une émigration vers la France.

Enfin, l'implosion de l'URSS et les conflits politiques et militaires qui secouent le Caucase à la fin du XX^e siècle expliquent l'arrivée d'Arméniens, de Géorgiens, d'Azerbaïdjanais. Le conflit du Haut-Karabakh entre Arménie et Azerbaïdjan n'est d'ailleurs toujours pas terminé. La situation est particulièrement compliquée pour les couples mixtes, Arméniens/Azéris. Les indépendances donnant lieu à des épurations ethniques, le conjoint ne peut plus entrer dans le pays de sa femme et vice versa. C'est difficile aussi pour ceux qui résidaient en URSS au moment de l'indépendance de leur pays et ne sont pas reconnus comme « nationaux » de leur pays d'origine.

À ces trois groupes majoritaires s'ajoutent des personnes originaires d'autres pays d'Afrique francophone, du Caucase Nord (Tchéchénie), mais aussi de Madagascar, des Comores, via Mayotte. Et plus récemment, en lien avec la situation au Machrek et dans la Corne de l'Afrique, arrivent Kurdes, Syriens, Soudanais, Somaliens, Afghans.

▪ La fabrique de sans-papiers

2012, année électorale, s'avère particulièrement dure pour les migrants. Ce sont à nouveau des refus de délivrer des titres de séjour à des conjoints de Français ou à des

parents d'enfants français, des remises par tranche de moins de trois mois du titre de séjour d'un an, empêchant son titulaire de trouver du travail. Ce sont aussi des interventions de la préfecture auprès des employeurs pour qu'ils mettent fin au contrat de travail d'un étranger dont le titre de séjour n'a pas été renouvelé. Un véritable acharnement pour contourner les décisions de la justice administrative ou pour ne pas les appliquer.

Dans le cadre de la campagne nationale de la LDH, le « Pacte pour les droits et la citoyenneté », la section organise avec ses partenaires locaux, le 10 février à la Maison pour Tous, une conférence-débat sur le thème « L'accueil des migrants, l'exemple de Châtellerault ». 120 personnes participent au débat qui suit les interventions d'Alain Fontaine et Stéphane Melchiori, responsables d'Emmaüs International. Beaucoup de témoignages, ponctués de discussions avec des interventions de travailleurs sociaux, médecins, avocats, et accompagnateurs de personnes demandeurs d'asile et de titres de séjour. Daniel Trillon parle au nom de la LDH.

Cette année-là, la section reçoit beaucoup de femmes étrangères victimes de violences : violences physiques, violences institutionnelles, violences sociales. Onze situations sont répertoriées. La section interpelle la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité, qui intervient auprès du secrétaire général de la préfecture de la Vienne qui accorde à la LDH une entrevue. Quelques avancées individuelles sont obtenues.

Dans le même temps la section est membre actif de quatre collectifs. Daniel Trillon représente la section au sein du « Collectif poitevin contre les expulsions et pour le droit de vivre en France » qui cédera la place à « D'ailleurs nous sommes d'ici » (DNSI). Catherine Charrier et Daniel Trillon participent au « Collectif Solidarités Migrants » du Pays châtelleraudais qui s'est transformé en association et rassemble divers intervenants du Châtelleraudais : Emmaüs, Secours catholique, LDH, Ferme de l'espoir, et des personnes individuelles. Ce regroupement permet de faire du lien entre tous ceux qui interviennent auprès des migrants et apporte une petite aide financière notamment pour payer les lourdes taxes perçues par l'État lors de la délivrance des titres de séjour (jusqu'à 600 euros pour un premier titre de séjour !).

À Poitiers, un groupement d'associations, le PAM (Partenaires Accompagnements Migrants) permet un échange d'informations entre associations ; Catherine Charrier, Marie Odile Leuenberger, Daniel Trillon assurent une présence LDH.

Enfin, la « Coordination régionale Poitou-Charentes des associations de défense des sans-papiers » organise un certain nombre d'actions. Rencontres avec les députés du Poitou-Charentes pour les informer dans un premier temps sur la réalité de la politique de l'immigration (ainsi ignoraient-ils le montant des taxes sur les titres de séjour, voire même que des taxes, votées par le Parlement, existaient !). Ces rencontres individuelles puis collectives n'ont débouché que sur des promesses vagues et non

suivies d'effet. La coordination a appelé également à manifester lors de l'université d'été du parti socialiste à La Rochelle. En 2013, la délégation fait même un brin de conduite à Manuel Valls entre la gare SNCF et l'Encan, lieu de l'université. Du coup, en 2014, l'Encan est inaccessible, littéralement bunkérisé, ce qui n'a pas empêché Daniel Trillon de prendre la parole au nom des associations.

En 2013, une réunion en préfecture (Daniel Trillon représente la LDH) permet de faire un premier état (ce sera le seul) de l'application de la « mini-circulaire Valls » du 28 novembre 2012. Le bilan en termes de régularisations est décevant : pour le département de la Vienne seulement 39 % de décisions positives, soit 55 personnes régularisées. On est loin, très loin, des régularisations des années 1980 et 1990.

En 2015, l'association « Vivre ensemble à Vouneuil » organise une table ronde. 80 personnes participent activement et questionnent les différents intervenants représentant les associations Emmaüs, LDH, Audacia et DNSI. Philippe Pineau et Daniel Trillon exposent la situation difficile des demandeurs d'asile et des migrants.

En 2016, la mise en place d'un système de prise de rendez-vous par internet s'avère catastrophique : trop petit nombre de créneaux horaires, site injoignable. Des personnes en situation régulière se retrouvent alors sans papiers, perdent leurs droits et leur travail. La préfecture en revient alors aux prises de rendez-vous téléphoniques, mais

comme le service de l'immigration et de l'intégration est sous-dimensionné, c'est le traitement des dossiers qui prend du retard. Fin 2017, les délais de rendez-vous s'aggravent à nouveau ; en fin d'année ils sont à plus de 6 mois ; en 2010 ils étaient à 8 semaines.

La question de la protection des petites filles contre les mutilations génitales mobilise aussi la section. Le tribunal administratif de Poitiers avait annulé le renvoi d'une mère et de sa fille en Guinée compte tenu des risques d'excision en cas de retour au pays. En effet, l'excision est un crime et la Guinée est un des pays qui la pratique toujours, malgré les discours et les textes officiels. Cette décision a été annulée en 2010 par la Cour administrative d'appel qui a estimé que le gouvernement guinéen luttait efficacement contre l'excision. Le rapport de l'Unicef en 2013 met à mal cette affirmation en rappelant que cette pratique touche 96 % des femmes et filles de Guinée. C'est maintenant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) qui est saisi et accorde la protection de la France aux petites filles guinéennes. Mais il arrive parfois que l'Office bégaye et refuse d'accorder la protection. Dans deux décisions, négatives, il reconnaît que l'excision « est une coutume très répandue et généralisée au sein de leurs ethnies respectives [celles des parents] », mais il osera affirmer, dans la même phrase que cette « pratique, [qui] pour violente qu'elle soit, est célébrée comme une fête de passage à l'âge adulte pour les jeunes filles d'ethnie diakhanké ». Nous n'avons toujours pas compris comment on peut parler ainsi d'une

pratique qui mutile, provoque souffrances et séquelles pour toute une vie ! Heureusement la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) casse ces décisions scandaleuses et accorde la protection de la France à ces petites filles guinéennes et châtelleraudaises.

La section organise le 24 mars 2016 une soirée sur l'accueil des migrants et réfugiés. Cette très riche conférence de Catherine Wihtol de Wenden réunit près de 120 personnes. La conférencière, spécialiste du sujet, a permis de prendre du recul sur l'actualité et de rétablir quelques vérités sur les migrations et leurs permanences dans l'histoire de l'humanité.

La section participe également à deux actions de Migrinter. D'une part la tenue d'un stand lors de son colloque international « Penser les migrations pour repenser la société » ; d'autre part Philippe Pineau intervient sur les thèmes « Approche différenciée de la privation de liberté des mineur(e)s en Europe » et « L'enfermement des mineur(e)s à l'épreuve de l'intérêt supérieur de l'enfant » lors d'une journée d'études sur « Les mineur(e)s en mobilité et privation de liberté » à la faculté de droit et sciences sociales de Poitiers.

Le 3 octobre 2017, la section est présente à la réunion du comité local des usagers (Philippe Pineau et Daniel Trillon) en préfecture de Poitiers. Des échanges avec Madame la Préfète et les responsables du service de l'immigration et de l'intégration, il ressort que rien ne va

changer, la préfecture rappelant qu'elle fait au mieux avec les moyens existants et en appliquant les textes. Or ces moyens sont notoirement et volontairement insuffisants et les textes visent à rendre le plus difficile possible l'obtention d'un titre de séjour.

▪ **Le démantèlement de la « jungle de Calais »**

Cette même année, pour désengorger la « jungle de Calais » et loger les expulsés des campements de la Porte de La Chapelle, l'État crée les centres d'accueil et d'orientation (CAO). C'est dans ce cadre que l'association Audacia a ouvert un CAO, en collectif et en logements particuliers, à Naintré et Châtellerauld. Des jeunes étrangers mineurs ont été accueillis brièvement à Vouneuil-sur-Vienne.

La majorité des arrivants, Soudanais et Afghans, sont des demandeurs d'asile classés « Dublins » par la préfecture, la plupart étant arrivés en France via l'Italie. Ils risquent donc d'être renvoyés vers leur pays d'entrée dans l'espace Schengen.

Pour répondre à leurs inquiétudes, la section organise une réunion d'information le 11 janvier à la Maison pour Tous. En réponse à leurs souhaits, nous écrivons à Madame la Préfète pour demander que la France, en respect de la parole donnée par le ministre de l'Intérieur, prenne en charge toutes les demandes d'asile. La réponse tardant, la section tient une conférence de presse le 17 janvier (Dominique Casari, Philippe Pineau et Daniel

Trillon). La quasi-totalité des migrants du CAO de Châtellerault/Naintré sera alors « dé-dublinée », et pourra donc déposer une demande d'asile auprès de l'Ofpra.

La section est saisie en juillet de nouveaux dysfonctionnements des services de l'État. Cette fois c'est l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) qui ne fait plus son travail, interrompant le versement de l'Allocation pour les demandeurs d'asile (ADA) de certains demandeurs d'asile. Autrement dit, ceux-ci n'ont plus d'argent, ne serait-ce que pour manger ; ce sont les citoyens châtelleraudais et les associations qui pallient alors les carences de l'État. La section écrit au directeur de l'OFII 86 et tient une conférence de presse le 28 juillet. Les situations seront régularisées.

On le voit, l'activité de la section a été multiforme et importante ces trente dernières années. Les actions publiques et éminemment politiques qui ont été menées se sont toujours nourries de notre connaissance des situations individuelles créées par la politique inhumaine des gouvernements successifs. La détresse des familles pousse aussi à agir collectivement et à interpeller préfecture et gouvernants qui paraissent méconnaître ce que vivre veut dire lorsque les titres de séjour sont précaires ou inexistants.

Les interventions de la section couvrent tout le champ des relations avec l'administration préfectorale : demandes ou renouvellements de titre de séjour, difficultés pour prendre des rendez-vous, aide à la demande de nationalité

française. Ce sont encore des difficultés avec la CAF : rupture dans le versement des allocations, non prise en compte d'enfants nés à l'étranger. Des interventions aussi auprès des consulats de France, et un recours, on l'a vu, en Conseil d'État. Les situations de blocage et de mauvaise volonté administrative sont multiples et les actions doivent s'adapter à chaque fois au bon niveau.

Ce récit, forcément sélectif, illustre combien l'aide des associations et de la LDH est importante quand les gens se heurtent à de telles difficultés administratives. Les actions menées, le travail effectué auprès des personnes ont permis bien des fois d'obtenir des régularisations, parfois provisoires, parfois définitives. Et c'est toujours un encouragement de rencontrer quelques années plus tard des personnes dont la situation s'est stabilisée ou qui ont obtenu la nationalité française. Ce récit illustre aussi le durcissement constant des politiques publiques envers les migrants quels que soient les gouvernements. Depuis trente ans, de fait, c'est la même politique qui est menée.

Le projet de réforme 2018 du Cesda prévoit de renforcer les restrictions, les contrôles, les tris des personnes avec pour objectifs d'empêcher l'entrée en France, de favoriser les expulsions et le bannissement. Ainsi le délai de recours devant la Cour nationale du droit d'asile sera réduit à la portion congrue, les procédures accélérées seront favorisées, la durée d'enfermement en centre de rétention administrative augmentée, la suspicion systématisée envers les parents étrangers d'enfants français légalisés.

Actuellement les demandeurs d'asile arrivés par un autre pays de l'espace Schengen, les « Dublins » sont systématiquement assignés à résidence. Ils pourront être placés tout de suite en centre de rétention administrative, c'est-à-dire privés de liberté pendant le traitement de leur demande. L'assignation à résidence avec obligation de rester au domicile de quatre à dix heures par jour et pointage quotidien au commissariat de police ou à la gendarmerie nationale deviendra la norme.

Ainsi, la France renoue avec une ancienne pratique, l'enfermement des réfugiés. Ainsi le droit d'asile est progressivement vidé de sa substance. Ainsi l'accueil des étrangers devient une fabrique permanente de sans-papiers. Dans le même temps, les poursuites et les condamnations des personnes solidaires se multiplient.

Dans ce contexte, les contre-pouvoirs citoyens sont fondamentaux pour ne pas laisser les gouvernements à leur dérive liberticide. Ce combat permanent que mène la section de Châtellerault est essentiel pour préserver les valeurs qui fondent la République et qui chaque jour sont mises à mal par une politique sécuritaire vis-à-vis des étrangers. La politique menée depuis trente ans qui consiste à créer en permanence des sans-papiers, à plonger les étrangers dans l'illégalité et dans le même temps à construire l'immigration comme problème, est une impasse.

Pour donner sens à nos sociétés et lutter vraiment contre les extrémismes, il est nécessaire de développer une

politique d'accueil et d'accompagnement de tous les migrants en respect des conventions internationales des Nations unies sur le statut des réfugiés et la protection des droits des travailleurs migrants et membres de leur famille. Cela suppose un vrai courage politique.

Solidarité avec le peuple palestinien

La section de Châtellerault de la LDH s'est particulièrement intéressée à la question israélo-palestinienne, car ce sujet s'inscrit au centre des combats pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour rendre effectif un droit international encore fragile. L'histoire de la dépossession du peuple palestinien et la résistance qu'il oppose au déni de justice qui l'opprime reste au cœur des peuples du monde entier une cause bien vivante.

La création de l'État d'Israël à la suite du mouvement de colonisation sioniste pendant le mandat britannique sur la Palestine et la résistance de la société palestinienne au processus d'expulsion sont sources de situation brûlante pour la paix dans le monde. Le droit international n'est pas respecté : un peuple continue de subir – non sans lutte – la domination impérieuse d'un État rogue sans que la communauté internationale se donne les moyens de faire cesser les agissements hostiles et les manquements au droit.

En décembre 1987 l'Intifada (soulèvement) est déclenchée par la population palestinienne. Cette initiative destinée à riposter contre la situation intenable faite aux Palestiniens de Gaza, Jérusalem et Cisjordanie est un événement d'une importance considérable. Rappelons qu'en 1982 l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) acculée par Israël et ses alliés Phalangistes quitte le Liban pour Tunis après avoir reçu des garanties de la France que ce pays protégerait la population palestinienne. L'engagement de la France n'empêchera pourtant pas les massacres de Sabra et Chatila. Le soulèvement appelé « la guerre des pierres » ou « la révolte des pierres » sera un mouvement de désobéissance civile où les femmes et les enfants palestiniens joueront un rôle primordial. Le soulèvement bénéficiera de la solidarité des Palestiniens d'Israël et permettra d'une certaine manière à l'OLP de revenir dans l'actualité politique. Un an plus tard, deux temps forts de la lutte palestinienne deviennent des piliers de la cause pour une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. Le Conseil National Palestinien proclame le 15 novembre 1988 à Alger la « Déclaration d'indépendance de l'État de Palestine » et le 13 décembre 1988, le président de l'OLP, Yasser Arafat, prononce le « Discours de Genève » lors de la session de l'assemblée générale de l'ONU consacrée à la question de la Palestine. La reconnaissance de toutes les résolutions de l'ONU y est mentionnée explicitement, ainsi que le respect de la légalité internationale. Dans les résolutions, l'État d'Israël est défini dans les frontières du 4 juin 1967. Une clarté qui aurait dû faire progresser la solution politique.

▪ Palestine, Intifada et Droits de l'Homme

C'est dans ce contexte que la toute jeune section de Châtellerault de la LDH décide d'organiser le 30 novembre 1990 une réunion publique qu'elle intitule « Palestine, Intifada et Droits de l'Homme » avec invitation de deux conférencières : Madeleine Rebérioux, vice-présidente de la LDH, et Andrée Grin, de l'Association médicale franco-palestinienne (association qui fusionnera avec France Palestine pour devenir Association France Palestine Solidarité). Après le vin d'honneur offert en mairie par Édith Cresson, la réunion-débat accueille 80 personnes à la Maison pour Tous pour écouter Madeleine, très engagée dans la solidarité avec le peuple palestinien, et qui fondera onze ans plus tard avec Michelle Perrot, Bernard Sobel, Laurent Schwartz et Pierre Vidal-Naquet le collectif « Trop c'est trop ! », et entendre Andrée qui revenait de Palestine et apportait un témoignage de première main et de grande qualité avec une émotion palpable.

Les effets de l'Intifada sont à la fois visibles et souterrains. Visibles, parce que la société palestinienne continue de lutter quotidiennement pour faire valoir ses droits. Souterrains, car des négociations secrètes ont lieu à Oslo entre l'OLP et l'État d'Israël. Le 13 septembre 1993, sera signée à Washington entre Yitzhak Rabin et Yasser Arafat la « Déclaration de Principes » connue sous le nom d'Accords d'Oslo. La section appelle à participer à une réunion publique à Poitiers le 30 mars 1994 pour réfléchir et

discuter de la situation nouvelle. Fin 1994, l'AMFP organise le premier voyage de l'Amitié en Palestine occupée et Philippe Pineau y participe. Il transmettra au nom de la LDH des messages chaleureux aux nombreux interlocuteurs rencontrés à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem, et en recevra autant à adresser aux amis de Châtellerault.

Les Accords d'Oslo détermineront trois zones en Cisjordanie, A, B, C, pour progresser vers une évolution positive de la situation, dont l'arrêt de la colonisation des terres palestiniennes, et renverront les sujets compliqués – les frontières, le droit au retour des réfugiés et Jérusalem – au terme d'une négociation globale en 1999. Le 1^{er} juillet 1994, Arafat rentre en Palestine occupée après 27 ans d'exil. Il reçoit quelques mois plus tard le prix Nobel de la Paix avec Rabin et Pérés. Le 20 janvier 1996 il est élu président de l'Autorité palestinienne. Mais 1999 ne sera pas l'année de la paix en Palestine. La négociation de Camp David l'été 2000 échoue et en septembre une seconde Intifada surgit en réponse à la provocation de Sharon sur l'Esplanade des Mosquées.

▪ **Quels droits pour les Palestiniens ?**

Une conférence-débat animée par Philippe Pineau sur le thème « Quels droits pour les Palestiniens ? » est organisée le 28 septembre 2001 à la Maison pour Tous. 60 personnes sont présentes pour débattre de l'avenir de la Palestine à l'aune des espoirs déçus et des difficultés à penser un avenir

très incertain. La colonisation israélienne ne s'est pas arrêtée, la violence militaire et administrative israélienne continue, l'Autorité palestinienne se heurte au Hamas dont la stratégie diffère de celle du Fatah et de l'Autorité palestinienne, ce qui complique singulièrement la situation.

Une seconde réunion publique intitulée « Soirée Poésie palestinienne » est organisée le 27 septembre 2002 à la Maison pour Tous, en coopération avec le Comité poitevin France Palestine qui propose des produits palestiniens. La situation en Palestine s'est encore détériorée. Israël a lancé en avril l'opération « Rempart » qui s'est achevée avec le massacre de Jénine, et a commencé la construction d'une « barrière de sécurité » appelée communément le Mur. 70 personnes présentes très motivées par le sujet assistent au récital de poésie où des poèmes de Azzedine Al-Manacirah, Samih Al-Qassim, Mohammed Al-Qissi, Tawfiq Az-Zayyad, Mahmoud Darwich, Jabra Ibrahim Jabra, Fadwa Touqan, Ghassan Zaqtan sont dits par Jean-Claude Martin, Odile Caradec, Jean-François Mathé, Mohammad Ahmad, Aziza Rahoui, Pierre Morineau, Adil Guedira et Lise Beaubeau.

▪ **Chaque année, une soirée de solidarité avec le peuple palestinien**

En 2003, la Soirée palestinienne a lieu le 5 décembre. Exposition d'Annette Vassiliu (co-invitation MPT-LDH) ; causeries d'Adil Guedira et Philippe Pineau ; poèmes dits

par Pierre Morineau, Lise Beaubeau, Adil Guedira et gâteaux-thé d’Aziza Rahoui. Ce soir-là, la section décide de proposer, chaque année, le plus près possible de la date du 29 novembre, Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, une soirée culturelle de soutien à la cause palestinienne, et ceci, jusqu’à la création de l’État de Palestine bénéficiant de toutes les prérogatives d’un État indépendant. Cet engagement tient encore aujourd’hui au moment de l’écriture de ce livre. Les soirées de solidarité avec le peuple palestinien se déroulent à la Maison pour Tous, lieu très vivant où la salle polyvalente est modulable de plusieurs façons en fonction du programme.

Les années qui suivent, la « soirée palestinienne » accueillera en moyenne 80 personnes. Elle s’organise autour du programme suivant : lectures de poèmes palestiniens en français et en arabe par les membres de la section et Mohammad Ahmad, citoyen palestinien membre du Comité poitevin France Palestine, association qui sera invitée chaque année sauf en 2012, 2013 et 2014 ; point sur la situation politique par Philippe Pineau et Daniel Trillon ; et dégustation en fin de soirée du thé et des gâteaux fabriqués par Aziza Rahoui. Par-delà cette présentation immuable, la section invitera des groupes de musique, des conférenciers et projettera des films sur le sujet.

Ainsi en 2006, la soirée bénéficie de la présence de deux groupes de musique rap/slam de la Plaine d’Ozon : « Autopsie » et « Point Impact ». Les poèmes sont dits par Gilles Michaud, Mohammad Ahmad, Michèle

Lanoès, Rémy Lérignier, Pierre Morineau, Khalid Essbaï, et Lise Beaubeau donne lecture de *Lettre à un ami juif* d'Ibrahim Souss.

- **2009 : l'agression israélienne à Gaza. L'opération « Plomb durci »**

2009 est une année de forte activité de la section liée à l'agression israélienne à Gaza – l'opération « Plomb durci ». La section est sollicitée par les jeunes du quartier d'Ozon et l'association culturelle de la mosquée de Châtellerauld pour organiser une manifestation en soutien au peuple de Gaza. Un collectif se constitue autour de la LDH. Une manifestation est organisée le 10 janvier, de la Plaine d'Ozon à la mairie et retour en passant devant la sous-préfecture. 500 personnes témoignent de leur empathie avec Gaza. La banderole de la LDH ouvre le cortège. Daniel Trillon prononce une allocution devant l'hôtel de ville. Le 24 janvier un rassemblement regroupe devant le kiosque à musique 70 personnes seulement. Mais l'agression israélienne avait cessé et une violente tempête s'était abattue sur la ville. Discours de Daniel Trillon et moment convivial autour du thé à la menthe et des pâtisseries orientales. La détresse du peuple palestinien continue néanmoins à habiter les cœurs châtelleraudais.

Le collectif décide de proposer une « Soirée pour la Palestine » le 24 avril, salle de la Gornière. Plus de 100 personnes ont répondu à l'appel. Sylvette Rougier, présidente

du Comité poitevin France Palestine, de retour d'une mission civile à Gaza, fait le récit de la situation gazaouie et Philippe Pineau anime un débat passionné. Le groupe de rap/slam châtelleraudais « Ultime Espoir » interprète une chanson créée pour Gaza et la Palestine. La vente de thé et de pâtisseries permet de récolter 400 euros qui sont remis au Comité tourangeau France Palestine (groupe régional de l'AFPS).

Et le 5 décembre à la Maison pour Tous, la soirée palestinienne annuelle programme le groupe « Alouane », un ensemble de musique arabe originaire de Tours avec en première partie la lecture de poèmes palestiniens et pour finir le thé-gâteaux très attendu, moment ultime permettant les discussions conviviales et chaleureuses.

■ **2010 : nouvelle soirée de solidarité avec le peuple palestinien**

La section invite Jean-Claude Lefort, président de l'Association France Palestine Solidarité. Une centaine de personnes sont présentes pour écouter et échanger avec le responsable de l'AFPS, association très représentative du soutien à la cause palestinienne. Jean-Claude Lefort rappelle les droits du peuple palestinien, axé sur le droit à l'autodétermination, un droit fondamental. Il dénonce la continuité de la colonisation israélienne, la construction du Mur, le blocus de Gaza, et s'attarde sur le combat à mener pour le respect du droit international par l'État d'Israël.

- **2011 : deux événements initiés par la section LDH**

C'est d'abord la projection-débat de *Gaza-strophe, Palestine*, film de Samir Abdallah et Khéridine Mabrouk, le 4 octobre au cinéma Les 400 Coups. Une séance unique, en hommage à Jean Barreau, membre de la section, et créateur du cinéma d'art et essai, récemment décédé. Une soixantaine de personnes sont restées dans le temps d'échanges animés par Philippe Pineau, palliant l'absence du réalisateur Samir Abdallah pris d'un malaise.

Le 25 novembre, c'est la soirée de solidarité avec le peuple palestinien, à la Maison pour Tous. L'invité est Maxime Guimberteau, chargé de la communication à la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine. Devant 70 personnes, le conférencier a mis en valeur le travail des associations de la société civile palestinienne et éclairé sur les relations complexes entre celles-ci et les institutions politiques officielles. Les associations développent une liberté de penser et d'agir parfois contestée par le pouvoir politique.

- **2012 : l'opération israélienne « Pilier de défense »**

La nouvelle agression israélienne en novembre 2012 se nomme « Pilier de défense ». C'est dans ce contexte toujours brûlant que le 7 décembre Maryse Artiguelong, représentante de la LDH à la Plateforme des ONG fran-

çaises pour la Palestine et membre du Bureau exécutif de l'Association européenne des droits de l'Homme (AEDH), intervient pour la conférence-débat de la « soirée palestinienne ». Notre camarade du Comité central de la LDH décline les points qui font obstacle à la reconnaissance de l'État de Palestine, décrit le processus de colonisation israélienne, explique le Mur qui constitue une entrave majeure à la vie de la population palestinienne et contribue à bloquer les possibles négociations. Elle rappelle les positions de la LDH sur la question et les opérations menées dans le cadre de la Plateforme des ONG pour la Palestine : campagnes contre la colonisation, pour la suspension de l'Accord de coopération Union européenne-Israël, pour les prisonniers palestiniens et sur l'affrètement d'« Un bateau pour Gaza ».

■ **2013 : autour du film *Chatila, les femmes et les enfants***

La soirée tombe cette année-là le 29 novembre, Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. La section invite Denys Piningre. Il réside à Saintes et a réalisé un film documentaire : *Chatila, les femmes et les enfants*. Les témoignages des habitants de Chatila, camp du Liban créé en 1948 lors de la Nakba, engendrent un débat sur la perte de la terre, la culture palestinienne, et le droit au retour. En prologue, Fatima Rhemzou, Catherine Charlot, Lise Beaubeau et Khalid Essbaï ont lu de leurs belles voix des poèmes palestiniens. En fin de soirée, dégustation des

succulents gâteaux d'Aziza Rahoui et thé offert par l'Association marocaine du Châtelleraudais.

▪ **2014 : la guerre israélienne à Gaza. L'opération « Bordure protectrice »**

Le 14 mai, l'après-midi, le cinéma Les 400 Coups projette le film de Rani Massalha *Girafada*. Une fable politique sur le conflit israélo-palestinien où girafes, enfants et adultes inventent des solutions improbables pour dépasser une situation critique. Philippe Pineau assure la présentation du film pour un public de scolaires.

Quelques mois plus tard, l'allégorie laisse place à la réalité cruelle et meurtrière. Une nouvelle guerre est déclenchée à Gaza, sous le nom d'opération « Bordure protectrice ». Des manifestations ont lieu partout en France, et à Châtellerault la section a appelé à manifester le 19 juillet. 350 personnes forment le cortège qui s'ébranlera de la Place de l'Europe pour aller jusqu'à l'Esplanade François-Mitterrand et le kiosque à musique, promenades Blossac, où Philippe Pineau prononcera une allocution. Le 6 septembre, nouvel appel pour une nouvelle manifestation qui voit 150 personnes y participer. Daniel Trillon est l'orateur pour ce dernier rassemblement à Châtellerault. À Poitiers aussi plusieurs rassemblements ont été organisés. Les ligueurs de la section ont effectué les déplacements pour participer à la dénonciation de cette guerre faite à une population civile martyrisée.

Le 28 novembre, la traditionnelle soirée de soutien au peuple palestinien est organisée à la Maison pour Tous. 2014 est nommée par l'ONU « Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien ». La section propose un ciné-débat autour du film de Nicolas Dupuis et Delphine Dumas *Sans rires : jeux sous surveillance*. Les enfants de Palestine aiment jouer comme tous les autres enfants. Mais le quotidien dramatique les éloigne des activités ludiques. Les effets de la colonisation et de l'occupation de leur pays pèsent sur leurs désirs et leurs rêves.

Sans qu'il y ait eu choix délibéré, la soirée de solidarité avec le peuple palestinien va programmer dans les années à venir des projections-débats comme axes des soirées. Notons le retour du Comité Palestine 86 (nouveau nom du Comité poitevin France Palestine), à nouveau invité par le nouveau bureau de la section. Artisanat et produits palestiniens sont mis à la disposition du public qui apprécie de venir en aide aussi de cette façon-là.

▪ **2015 : soirée de solidarité avec le peuple palestinien**

Après l'été meurtrier 2014, et la soirée de solidarité où la section voulait montrer que ce sont aussi les enfants qui sont victimes des agressions israéliennes, une soirée très dense est proposée en 2015 au public avec deux temps phares : la projection du film de Franck Salomé *Palestine, la case prison* ; suivie de la conférence de Marie-Jo Parbot,

médecin PMI, membre de l'AFPS et d'Amnesty International. Moments extrêmement enrichissants : la question des prisonniers palestiniens est un sujet primordial pour les familles palestiniennes, et Marie-Jo revient d'un nouveau voyage en Palestine. Temps phares bordés de quelques belles plages : la lecture des poèmes et le thé-gâteaux. Et séance nocturne de signatures des livres de Marie-Jo qui écrit sous son nom ou sous le pseudonyme de Roannie les scénarii de la BD « L'intruse ». 80 personnes pour dire la souffrance des Palestiniens et baliser le chemin de la paix en Palestine.

▪ **2016 : commémoration de la « Journée de la Terre » à Châtellerault**

Le peuple palestinien commémore le 30 mars 1976, jour de grève où les Palestiniens d'Israël (Arabes d'Israël) manifestèrent en Galilée et dans le Triangle contre la dépossession de leurs terres par les autorités israéliennes. Ce jour-là, la répression fit six morts, une centaine de blessés, et des centaines de Palestiniens furent arrêtés.

Le 21 mars 2016 est projeté *This is my Land*, film réalisé par Tamara Erde, cinéaste franco-israélienne, et présenté dans le cadre du festival annuel Hexagone. Interventions des membres du Comité Palestine 86 et de Philippe Pineau dans une salle presque pleine qui a débattu sur le pouvoir de l'éducation à changer le cours de l'histoire afin de tendre vers la paix et le vivre ensemble.

Quelques jours plus tard, c'est « Palestine en fête », le 15 avril, salle de la Gornière. Une soirée organisée par le Comité citoyen d'Ozon, Si-T en mouvement, le Comité Palestine 86, l'association Front de gauche châtelleraudais, le PCF, les JCF et la LDH. Un moment voulu festif malgré la commémoration d'un événement dramatique pour montrer que défendre sa terre est aussi, par-delà la douleur, un grand geste de dignité. Un repas palestinien réunit 150 personnes. Une table ronde animée par Sylvette Rougier, Comité Palestine 86, et Philippe Pineau, LDH, permet de brosser les grands points d'actualité de la situation en Palestine. Un moment particulièrement émouvant et chaleureux est celui de la relation par Skype avec l'universitaire et poète palestinien, Ziad Medoukh qui réside à Gaza.

En fin d'année, la section organise la Soirée de solidarité avec le peuple palestinien, le 25 novembre, à la Maison pour Tous. Projection-débat autour du film de Stéphane Valentin *Terre de Sumud* où l'on voit que la société civile palestinienne montre sa ténacité (sumud) dans tous les actes de la vie. Lecture de poèmes palestiniens en arabe et en français par Lise Beaubeau, Catherine Charlot et Mohammad Ahmad suivant une tradition bien établie. Thé et gâteaux d'Aziza pour le plaisir du palais et circulation entre les tables de produits palestiniens (céramiques, huile, dattes, épices, broderies) présentés par le Comité Palestine 86. La culture palestinienne reste en effet l'expression la plus forte de l'identité palestinienne, une identité en mouvement qui participe pleinement de la culture universelle.

▪ **2017 : de beaux films pour sensibiliser à la souffrance et à la lutte palestinienne**

Pour la Journée de la Terre, le « Collectif Palestine 86 » – dont la LDH est maintenant partie prenante – est partenaire du cinéma Les 400 Coups lors de la projection le 20 mars du film de Maï Masri *3000 nuits*, un des événements du festival Hexagone. La résistance, c'est aussi la lutte des femmes condamnées par les tribunaux israéliens et leur capacité à s'organiser malgré les entraves de toutes sortes. Loyal, injustement condamnée pour terrorisme, se lance avec des camarades d'infortune dans une grève de la faim déclenchée à la suite des massacres de Sabra et Chatila en septembre 1982. De Beyrouth Maï Masri est en liaison avec la salle, via Skype. Les échanges, très fructueux, sont un grand moment de la soirée.

Le 1^{er} décembre, toujours à la Maison pour Tous, la soirée de solidarité avec le peuple palestinien est centrée sur le film de Michèle Collery *Jean Genet, un captif amoureux*. Voici ce que la section écrit pour présenter le film : « Jean Genet est un des plus grands écrivains français. Il était aussi l'ami des prisonniers, des membres du Black Panther Party et des Palestiniens. Présent en septembre 1982 à Beyrouth chez son amie Leila Shahid, qui sera ensuite ambassadrice de la Palestine auprès de l'Union européenne, Jean Genet sera l'une des premières personnes à aller à Chatila après le massacre de Sabra et Chatila. Il écrira à ce sujet *Quatre heures à Chatila*. Son dernier livre *Un captif amoureux*, paru un mois

après son décès en 1986, retrace les années de lutte et d'amitié auprès des Palestiniens. Il y parle aussi de Châtelleraut, ce qui est moins connu. Michèle Collery évoque ce parcours dans son film documentaire alternant images d'archives et tournages au Liban et au Maroc. Un grand film pour une belle soirée de solidarité avec le peuple palestinien. Un temps fort du Festival des Solidarités. »

Le 11 décembre, le cinéma Les 400 Coups offre la possibilité de programmer le film d'Alexandra Dols *Derrière les fronts* en présence de la réalisatrice. Le « Collectif Palestine 86 » est associé à la soirée-débat qui voit, comme le 1^{er} décembre, 70 personnes s'intéresser vivement à la condition palestinienne en suivant les déplacements du Docteur Samah Jabr, psychiatre psychothérapeute palestinienne travaillant sous occupation. Ou comment résister depuis sa terre, tenir bon à travers les gestes de la vie quotidienne et mettre en pratique des formes de résilience qui nourrissent le souffle de la résistance palestinienne.

Des luttes vers d'autres horizons

La section de Châtelleraut de la Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du Citoyen s'intéresse évidemment au respect des droits ailleurs dans le monde. Il est nécessaire de garder en tête que la LDH est membre de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), et que ce sont « les ligues sœurs » locales qui ont vocation naturelle à défendre les droits et libertés là où elles sont implantées. Mais, par-delà la question palestinienne, plusieurs situations conduisent la section à s'impliquer sur des questions internationales et celle-ci devient alors partie prenante de certaines mobilisations.

Dès 1989 la section anime une réunion publique sur « Les droits de l'Homme en Roumanie » au cours de la manifestation châtelleraudaise « Carrefour des peuples » en présence d'Adriana Combes, fille de Doïna Cornea, dissidente roumaine, et de Sandra Stolojan, présidente de la LDH roumaine. Une campagne de parrainage de « Villages

roumains » fait suite à cette initiative visant à dénoncer le projet de Nicolae Ceaușescu de destruction des villages. Et c'est dans ce contexte que survient le 23 décembre « la révolution roumaine » qui sensibilise singulièrement la LDH à Châtellerault. Les ligueurs partis dans leurs familles respectives communiqueront beaucoup en cette fin d'année. Cet événement fait suite en quelque sorte à la chute du Mur de Berlin le 9 novembre 1989.

L'été 1990 la section est saisie d'un sujet qui embrase la planète : la crise du Golfe et la logique de guerre après la décision de Saddam Hussein d'envahir le Koweït. Les discussions sont rudes entre les ligueurs, et notamment après le vote de la 12^e résolution (n° 678) du Conseil de Sécurité de l'ONU. La section publie deux communiqués de presse (avant et après le déclenchement de la guerre contre l'Irak) où elle critique l'état de guerre et souhaite qu'une conférence internationale se tienne pour régler l'ensemble des iniquités au Proche et Moyen-Orient. Dans l'immédiat une stricte application de l'embargo à l'égard de l'Irak est un élément fondamental de coercition visant à régulariser les conditions de souveraineté des États, ajoute la section qui œuvre pour la paix, la démocratie et le respect du droit international. Elle décide de s'associer au mouvement d'opposition à la guerre du Golfe, première du genre, qui se terminera le 28 février 1991.

Ailleurs dans le monde, les peuples tentent de secouer le joug des dictatures. « Le printemps de Pékin » de 1989 et le

massacre de Tian'anmen sont encore dans toutes les têtes. La section décide l'organisation d'une réunion publique le 15 mai 1992 sur « La Chine et les droits de l'Homme » et sollicite Gilles Manceron, membre du Comité central de la LDH, qui est l'homme ressources sur le sujet. La soirée, salle Camille Pagé, accueillera peu de monde, ce qui est fort dommage, vu les talents du conférencier.

La section est partie prenante du « Collectif pour la paix dans l'ex-Yougoslavie » créé en 1992 et propose bientôt une soirée appelée « Retour de Bosnie », salle de la Rotonde, en compagnie d'Omer Mulic, bosniaque musulman arrivant de Visoko, et de François Soltic. À la suite de la réussite de la soirée, la section travaille à un projet de jumelage de « Villes solidaires » entre Châtellerault et Visoko, projet qui n'aboutira pas, mais qui a suscité une attention particulière sur les événements dramatiques dans la partie sud de l'Europe.

L'Algérie est aussi un pays avec lequel la ville de Châtellerault est historiquement liée, puisqu'elle a accueilli plusieurs centaines de rapatriés après la fin de la guerre d'Algérie en 1962. Alors que la guerre civile plonge le pays dans une situation dramatique depuis l'interruption par l'armée du processus électoral lors des élections législatives de décembre 1991, le Front Islamique du Salut (FIS) étant arrivé en tête au premier tour, la section participe au collectif poitevin constitué avec le MRAP, la CGT, la CFDT pour soutenir les démocrates algériens. Le 3 décembre 1994, un rassemblement est organisé à la Maison du Peuple

de Poitiers et un appel est lancé pour défendre les libertés en Algérie.

Ce souci de la paix et de l'instauration de la démocratie, la section va le défendre lorsque les menaces de guerre contre l'Irak se précisent en 2003. Le 12 octobre à Poitiers, les deux sections LDH de Châtelleraut et Poitiers appellent avec d'autres organisations à stopper le processus qui conduit à la guerre. Quatre prises de parole dont celle de Philippe Pineau pour la LDH ponctuent la fin de la manifestation de 500 personnes. Le mouvement de contestation va aller s'amplifiant, et un « Collectif anti-guerre contre l'Irak » est créé à Châtelleraut où la section est très active. Philippe Pineau est l'un des trois porte-parole du collectif. Plusieurs manifestations et concerts sont organisés qui rassemblent plusieurs centaines de personnes ; à celle du 2 mars, le texte proposé par le collectif est lu par Lise Beaubeau.

Dix ans plus tard, une « Soirée d'information sur la Syrie » est organisée par la LDH et Amnesty International le 30 mai à la Maison pour Tous. Projection de 25 courts-métrages « Stop » diffusés par la LDH et la FIDH, et conférence-débat à deux voix, celles de Marie-Hélène Mathonnière, responsable du « dossier Syrie » à Amnesty International, et de Philippe Pineau, LDH, qui font connaître les crimes de Bachar el-Assad et donnent la mesure du désastre en Syrie, désastre dont les puissances occidentales portent en partie la responsabilité.

Les luttes vers d'autres horizons, c'est aussi la participation aux rassemblements au kiosque à musique, tous les soirs de février 2000 et jusqu'au 1^{er} mars, date à laquelle est exécuté Odell Barnes, accusé d'avoir tué une femme en novembre 1989 au Texas. De nombreuses lacunes dans l'enquête font douter de la culpabilité du jeune noir, et Amnesty International mène alors campagne pour mobiliser l'opinion afin que la peine de mort ne soit pas effective.

2004 est une année noire pour Haïti dévastée en mai par des pluies torrentielles et des inondations, puis par le passage successif de deux ouragans en septembre. 4500 morts ; 350 000 sinistrés. L'opération « Haïti Urgence » est déclinée aussi à Châtelleraut où le groupe local de musique antillais Kimbe Rwed prend l'initiative d'une soirée de solidarité le 16 octobre à la Maison pour Tous. La section participe à l'organisation de la collecte de dons qui sera importante et transmise à l'ONG poitevine « Initiative Développement ».

Une autre forme d'action relève de la vigilance à l'égard des multinationales engagées à l'étranger. Il s'agit d'alerter sur la responsabilité sociale des entreprises. Total est l'une de ces multinationales, et dans le chantier du gazoduc de Yadana la société française apparaît comme complice des exactions de la junte birmane au pouvoir, notamment en matière de travail forcé. La section organise en coopération avec Attac le 27 janvier 2006 salle Camille Pagé une réunion publique sur le thème « Total en Birmanie » avec deux

conférenciers, Marie-Agnès Combesque, membre du Comité central de la LDH, et Frédéric Langlet, d'Attac.

Les autres horizons sont à la fois éloignés physiquement si l'on raisonne en termes de territoires, et à nos portes si l'on considère les visages humains qui sollicitent l'hospitalité. En effet les ligueurs développent leurs connaissances des pays rencontrés dans leurs relations quotidiennes avec les migrants. Bien accompagner les personnes étrangères suppose de comprendre les situations de guerre, de terreur et de misère qui ont contraint les populations civiles à fuir les ravages, à se déplacer pour rester en vie, à espérer l'hospitalité. Il est nécessaire de connaître la géopolitique des pays du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, d'Europe orientale pour être efficace dans la délicate démarche d'inscrire le destin d'un être humain dans le champ du droit international, si souvent violé par ceux qui en devraient être les garants, les États.

Arrivés au terme de cet ouvrage, nous pourrions faire montre d'un certain pessimisme. La lucidité commande de ne pas perdre de vue que les horizons sont des lignes qui bornent la vue. Depuis les « lois Pasqua-Pandraud » de 1986, les lois scélérates et liberticides se sont empilées, tant en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, qu'en termes d'accueil et de séjour des étrangers et autres demandeurs d'asile. Les unes et les autres sont utilisées pour criminaliser le mouvement social et briser la solidarité humaine. Cette tendance lourde opère encore maintenant

avec les « lois Collomb » où il est visible que la « doctrine Macron » est de « tout changer pour que rien ne change ». Ailleurs dans le monde, l'effectivité des droits fondamentaux peine à émerger. À cet égard, la question palestinienne n'est pas moins douloureuse, trente ans après. Le pire paraît être l'avenir le plus certain tant la peur sidère et la colère étrangle.

Mais n'oublions pas que les horizons sont aussi des espaces qui s'ouvrent à la pensée et à l'activité. Le monde qui vient possède la puissance d'accéder à la raison, à la joie, à l'altérité. Le paradigme en devenir est une alternative au désarroi. Le goût de la justice et de la vérité garde une saveur à nulle autre pareille. Il guide l'être humain dans son projet d'égale fraternité et de grande liberté pour que la vie des gens évolue vers le bien-être, la beauté, le plaisir, source d'épanouissement de chaque personnalité singulière, mais aussi de participation au partage des biens communs de l'Humanité. Cette conviction, nous l'avons exprimée lors de l'inauguration de l'exposition sur les 30 ans de la section de la Ligue des droits de l'Homme à Châtellerault. Nous la réaffirmons avec détermination, sachant que notre mission est simplement la défense inconditionnelle des droits et libertés et que le moyen de la réaliser est bien la haute et vive lutte qui donne du mouvement et de l'ampleur à toute conception humaine éprise d'intelligence et d'imagination.

Annexe 1

Les délégués au Congrès national de la LDH

- **1989 Paris** : Philippe PINEAU
- **1990 Arras** : Jean-Paul RABEAU
- **1991 Paris** : Pierre MORINEAU
- **1992 Strasbourg** : Philippe PINEAU
et Daniel TRILLON
- **1993 Aubervilliers** : Pierre MORINEAU
et Philippe PINEAU
- **1995 Créteil** : Rémy LÉRIGNIER
- **1996 Saint-Nazaire** : Philippe PINEAU
- **1997 Clermont-Ferrand** : Rémy LÉRIGNIER
- **1998 Paris (Congrès du Centenaire)** :
Pierre MORINEAU et Philippe PINEAU
- **2000 Paris** : Monique LE GARO
- **2001 Limoges** : Monique LE GARO
et Pierre MORINEAU
- **2003 Évry** : Pierre MORINEAU
- **2005 Lille** : Marc SEMINEL
- **2007 Saint-Denis** : Marc SEMINEL
- **2009 Le Creusot** : Marie Odile LEUENBERGER
- **2011 Reims** : Vincent GROSGEORGES
et Fatima RHEMZOU
- **2013 Niort** : Vincent GROSGEORGES
et Fatima RHEMZOU
- **2015 Le Mans** : Philippe PINEAU
- **2017 Grenoble** : Philippe PINEAU

La Ligue des droits de l'Homme vote de nouveaux statuts en 2000 qui prennent effet en 2001. Désormais le Congrès national a lieu tous les deux ans. Entre deux congrès, se déroule à Paris une Convention nationale avec les délégués des assemblées régionales des sections et les membres du Comité central.

* * *

Philippe Pineau, élu au Comité central de 1999 à 2013 et de 2015 à 2019, participe à tous les Congrès depuis 2000, et à plusieurs Conventions nationales. En 2008, il est élu membre du Bureau national de la LDH, et effectuera cinq mandats d'un an, jusqu'en 2013. De 2013 à 2015, il sera membre de la Commission des conflits.

* * *

Marc Seminel, délégué régional Poitou-Charentes en 2009 et 2010, participe à la Convention nationale en 2010, accompagné de Catherine Charlot, suppléante.

* * *

Les ligueurs de la section de Châtelleraut sont très présents dans l'activité du Comité régional Poitou-Charentes depuis la refonte des statuts.

* * *

Annexe 2

Les bureaux de la section de Châtellerault

- **1987 et 1988**

Président : Mohammed BOUDAD

Secrétaire : Serge KROICHVILI

Trésorier : Jacques GRELLIER

- **1989**

Président : Jean DESCOUEYTE

Secrétaire : Serge KROICHVILI

Trésorier : Jacques GRELLIER

- **1990**

Président : Jean DESCOUEYTE

Secrétaire : Daniel TRILLON

Trésorier : Jacques GRELLIER

- **1991, 1992 et 1993**

Président d'honneur : Jean DESCOUEYTE

Président : Philippe PINEAU

Secrétaire : Daniel TRILLON

Trésorier : Jacques GRELLIER

- **1994**

Président d'honneur : Jean DESCOUEYTE

Président : Philippe PINEAU

Secrétaire : Daniel TRILLON

Secrétaire-adjoint : Pierre MORINEAU

Trésorier : Jacques GRELLIER

Trésorière-adjointe : Micheline DEREY-VIAUD

▪ **1995 et 1996**

Président d'honneur : Jean DESCOUEYTE

Président : Philippe PINEAU

Secrétaire : Daniel TRILLON

Secrétaire-adjoint : Pierre MORINEAU

Trésorière : Micheline DEREY-VIAUD

Trésorier-adjoint : Rémy LÉRIGNIER

▪ **1997**

Président d'honneur : Jean DESCOUEYTE

Président : Philippe PINEAU

Secrétaire : Daniel TRILLON

Secrétaire-adjointe : Françoise SABOUREAU

Trésorière : Lise BEAUBEAU

Trésorier-adjoint : Pierre MORINEAU

▪ **1998 et 1999**

Président d'honneur : Jean DESCOUEYTE

Président : Philippe PINEAU

Secrétaire : Daniel TRILLON

Secrétaire-adjoint : Rémy LÉRIGNIER

Trésorière : Lise BEAUBEAU

Trésorier-adjoint : Pierre MORINEAU

▪ **2000**

Président d'honneur : Jean DESCOUEYTE

Président : Philippe PINEAU

Secrétaire : Daniel TRILLON

Secrétaires-adjointes : Rémy LÉRIGNIER,

Marie-Agnès PINAUD
Trésorière : Lise BEAUBEAU
Trésorière-adjointe : Annick LE GUÉ
Membres : Micheline DEREY-VIAUD,
Monique LE GARO, Pierre MORINEAU

■ **2001**

Président d'honneur : Jean DESCOUEYTE
Président : Philippe PINEAU
Secrétaire : Monique LE GARO
Secrétaire-adjoint : Daniel TRILLON
Trésorière : Lise BEAUBEAU

■ **2002**

Président d'honneur : Jean DESCOUEYTE
Président : Philippe PINEAU
Secrétaire : Monique LE GARO
Secrétaire-adjoint : Daniel TRILLON
Trésorière : Lise BEAUBEAU
Membres : Yvon BOILEAU,
Colette et Adil GUEDIRA, Pierre MORINEAU,
Agnès PINAUD, Aziza RAHOUI, Laurent TRIBOT

■ **2003**

Président d'honneur : Jean DESCOUEYTE
Président : Philippe PINEAU
Vice-président : Daniel TRILLON
Secrétaire : Kenza MAHMOUDI
Secrétaire-adjoint : Adil GUEDIRA
Trésorière : Lise BEAUBEAU
Trésorier-adjoint : Pierre MORINEAU

Membres : Yvon BOILEAU, Catherine CHARRIER,
Françoise DANTON, Colette GUEDIRA,
Monique LE GARO, Rémy LÉRIGNIER,
Agnès PINAUD, Jean-Paul RABEAU, Aziza RAHOU

■ **2004**

Président d'honneur : Jean DESCOUEYTE
Président : Philippe PINEAU
Vice-président : Daniel TRILLON
Secrétaire : Adil GUEDIRA
Secrétaire-adjoint : Rémy LÉRIGNIER
Trésorière : Lise BEAUBEAU
Trésorière-adjointe : Colette GUEDIRA

■ **2005**

Président d'honneur : Jean DESCOUEYTE
Président : Philippe PINEAU
Vice-président : Daniel TRILLON
Secrétaire : Adil GUEDIRA
Secrétaires-adjoints : Rémy LÉRIGNIER
et Marc SEMINEL
Trésorière : Lise BEAUBEAU
Trésorière-adjointe : Colette GUEDIRA
Membres : Yvon BOILEAU, Françoise DANTON,
Bruno Marie LARDEAU, Gilles MICHAUD,
Pierre MORINEAU, Aziza RAHOU

■ **2006**

Président d'honneur : Jean DESCOUEYTE
Président : Philippe PINEAU
Vice-président : Daniel TRILLON

Secrétaire : Marc SEMINEL
Secrétaires-adjoints : Françoise DANTON,
Adil GUEDIRA, Rémy LÉRIGNIER
Trésorière : Lise BEAUBEAU
Membres : Colette GUEDIRA,
Marie-Christine MEYNET, Gilles MICHAUD,
Aziza RAHOUI

■ **2007**

Président d'honneur : Jean DESCOUEYTE
Président : Daniel TRILLON
Vice-président : Philippe PINEAU
Secrétaire : Marc SEMINEL
Trésorière : Lise BEAUBEAU
Membres : Adil GUEDIRA, Rémy LÉRIGNIER,
Aziza RAHOUI

■ **2008**

Président d'honneur : Jean DESCOUEYTE
Président : Daniel TRILLON
Vice-président : Philippe PINEAU
Secrétaire : Marc SEMINEL
Trésorière : Lise BEAUBEAU
Membres : Catherine CHARRIER

■ **2009**

Président d'honneur : Jean DESCOUEYTE
Président : Daniel TRILLON
Vice-président : Philippe PINEAU
Secrétaire : Marc SEMINEL
Secrétaire-adjointe : Catherine CHARRIER

Trésorière : Lise BEAUBEAU

■ **2010**

Président : Daniel TRILLON

Vice-président : Philippe PINEAU

Secrétaire : Marie Odile LEUENBERGER

Trésorière : Lise BEAUBEAU

Membres : Catherine CHARRIER, Marc SEMINEL

■ **2011**

Président : Daniel TRILLON

Vice-président : Philippe PINEAU

Secrétaire : poste non pourvu

Trésorière : Lise BEAUBEAU

Membres : Catherine CHARLOT,

Catherine CHARRIER

■ **2012**

Président d'honneur : Daniel TRILLON

Président : Vincent GROSGEORGES

Vice-président : Philippe PINEAU

Secrétaire : Fatima RHEMZOU

Trésorière : Lise BEAUBEAU

Membres : Catherine CHARLOT

■ **2013**

Président d'honneur : Daniel TRILLON

Présidente : Fatima RHEMZOU

Vice-président : Philippe PINEAU

Secrétaire : Catherine CHARLOT

Secrétaire-adjoint : Vincent GROSGEORGES

Trésorière : Lise BEAUBEAU

Membres : Khalid ESSBAI

■ **2014**

Président d'honneur : Daniel TRILLON

Président : Philippe PINEAU

Secrétaire : Catherine CHARLOT

Secrétaire-adjointe : Fatima RHEMZOU

GROSSEGEORGES

Trésorière : Lise BEAUBEAU

■ **2015**

Président d'honneur : Daniel TRILLON

Président : Philippe PINEAU

Secrétaire : Michel PHILIPPE

Trésorière : Lise BEAUBEAU

Membre : Jean-Frédéric FRAUDEAU

■ **2016**

Président d'honneur : Daniel TRILLON

Président : Philippe PINEAU

Secrétaire : Michel PHILIPPE

Secrétaire-adjointe : Catherine CHARLOT

Trésorière : Lise BEAUBEAU

Membres : Dominique CASARI,

Jean-Frédéric FRAUDEAU

■ **2017**

Président d'honneur : Daniel TRILLON

Président : Philippe PINEAU

Secrétaire : Dominique CASARI

Trésorière : Lise BEAUBEAU

Membres : Medhi DIMOTO, Jean-Claude GIRY

■ **2018**

Président d'honneur : Daniel TRILLON

Président : Philippe PINEAU

Secrétaire : Dominique CASARI

Secrétaire-adjointe : Marie DOUCÈNE

Trésorière : Lise BEAUBEAU

Membres : Medhi DIMOTO, Jean-Claude GIRY

Annexe 3

Les articles du bulletin *Châtellerault Libertés*

Les maquettes ont été réalisées par Rémy Lérignier (numéros 1 et 2) et Pierre Yves Bourcy (numéros 3 à 15). Tous les articles, peintures et dessins sont l'expression de membres de la section. Les brèves ne sont pas mentionnées.

- **N° 1 – mai 2008**

- TRILLON, Daniel. Un bulletin de la LDH, pourquoi et pourquoi maintenant ?
- PINEAU, Philippe. Voici 20 ans, la Ligue des droits de l'Homme renaissait à Châtellerault : bref historique de la section.
- SEMINEL, Marc. La Ligue des droits de l'Homme dans le Poitou-Charentes.
- PINEAU, Philippe. Les personnes étrangères sans papiers.
- TRILLON, Daniel. Du contrôle d'identité au centre de rétention.
- MORINEAU, Pierre. No pasaran : poème.
- SEMINEL, Marc. À quelques semaines des Jeux olympiques, le Collectif Chine JO 2008 interpelle les autorités chinoises.

- **N° 2 – mai 2009**

- TRILLON, Daniel. Résistance et solidarité.
- TRILLON, Daniel. Sans-papiers : une politique inhumaine et xénophobe qui bafoue les droits fondamentaux.

- PINEAU, Philippe. Welcome. [Déclaration contre le délit de solidarité le 08/04/09 sur les marches du palais de justice de Poitiers].
- PINEAU, Philippe. Crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Conventions de Genève et Cour pénale internationale.
- SEMINEL, Marc. Crise et droits sociaux.

• **N° 3 – mai 2010**

- Dessin de Francine BABOT sur des vers de Prévert.
- TRILLON, Daniel. Urgence pour les libertés, urgence pour les droits.
- PINEAU, Philippe. Connaissez-vous la Convention de l'ONU sur les droits des migrants ?
- TRILLON, Daniel. La fabrique des sans-papiers.
- TRILLON, Daniel. Vidéosurveillance ou la grande illusion.
- PINEAU, Philippe. La garde à vue dans la société de surveillance.
- BOURCY, Pierre Yves. Arrestation d'un Kossovar polyhandicapé dans un lieu de soins.

• **N° 4 – octobre 2010**

- Dessin de Francine BABOT sur un proverbe Rom.
- TRILLON, Daniel. Un pacte pour les droits et la citoyenneté.

- TRILLON, Daniel. Vidéosurveillance : coût élevé, efficacité quasi nulle, atteinte majeure aux libertés.
- SEMINEL, Marc. Appel citoyen. Face à la xénophobie et à la politique du pilori, liberté, égalité, fraternité !
- MORINEAU, Pierre. Ce que nous sommes : poème.
- TRILLON, Daniel. Sans-papiers : des libertés peau de chagrin.
- BOURCY, Pierre Yves. Durcissement de la politique de la France à l'égard des Roms et des Gens du voyage.
- PINEAU, Philippe. La section de Châtellerauld de la LDH à l'heure russe.
- PINEAU, Philippe. La peur de l'insécurité sociale.

• **N° 5 – février 2011**

- Dessin de Francine BABOT.
- TRILLON, Daniel. Choisissons l'espoir.
- MORINEAU, Pierre. Ballade pour un pays perdu : poème.
- BOURCY, Pierre Yves. Le Défenseur des droits, ou comment détourner la décision des parlementaires.
- WALLADA, Sunsiaré. Être Roms en France.
- PINEAU, Philippe. Jean-Claude Lefort avec le peuple palestinien.
- BOURCY, Pierre Yves. LOPPSI 2, une loi qui nous rend tous coupables.

- PINEAU, Philippe. Faire vivre ensemble le Pacte citoyen.
- AMEILHON, Alexandre. Démocratie politique et démocratie sociale.

• **N° 6 – avril 2012**

- Mondes : huile de Francine BABOT.
- GROSGEORGES, Vincent. Éditorial.
- WALLADA, Sunsiaré. La circulation des migrants.
- TRILLON, Daniel. Étrangers : des temps difficiles.
- PINEAU, Philippe. Le droit au logement pour tous.
- MORINEAU, Pierre. Il voit la mer : poème.
- PINEAU, Philippe. La parole aux citoyens.
- MORINEAU, Pierre. En France, des élections contre la misère.
- Dessins de Vincent GROSGEORGES.

• **N° 7 – mai 2013**

- Désert : aquarelle de Francine BABOT.
- RHEMZOU, Fatima. Éditorial.
- PINEAU, Philippe. La campagne Droit de vote 2014.
- TRILLON, Daniel. D'une politique inhumaine à une inhumaine politique.
- TRILLON, Daniel. Frontex, chien de garde de l'Europe.
- MORINEAU, Pierre. Soleils : poème.

- JABLONOWSKA, Anna. La Valls des renoncements.
- WALLADA, Sunsiaré. Combattre la récidive en évitant la prison.
- Dessins de Vincent GROSSEGEORGES.

• **N° 8 – juin 2014**

- Cri : peinture de Francine BABOT.
- PINEAU, Philippe. Éditorial.
- TRILLON, Daniel. Immigration, la continuité.
- PINEAU, Philippe. Les extrêmes droites en Pays châtelleraudais.
- AMEILHON, Alexandre. Fin de vie – Mourir dans la dignité.
- MORINEAU, Pierre. La dalle du Trocadéro : poème.
- WALLADA, Sunsiaré. La stigmatisation des Gens du voyage et des Roms.
- PHILIPPE, Michel. Pour riposter contre les « somnambules ».
- Dessins de Vincent GROSSEGEORGES.

• **N° 9 – novembre 2014**

- Offrande : aquarelle de Francine BABOT.
- PINEAU, Philippe. Éditorial.
- TRILLON, Daniel. Palestine : des sanctions contre Israël.
- PHILIPPE, Michel. « Capitalisme », ou l'info essentielle.
- WALLADA, Sunsiaré. Réforme pénale : une déception à la mesure de l'espoir.

- MORINEAU, Pierre. L'année dernière à Tébériade : poème.
- TRILLON, Daniel. Migrants : suspicion, contrôles, enfermement, expulsion.
- PINEAU, Philippe. Vidéosurveillance : l'œil du malin.
- Dessins de Vincent GROSSEGEORGES.

• **N° 10 – juin 2015**

- Exil : gravure de Dominique CASARI.
- PINEAU, Philippe. Éditorial.
- CHARLOT, Catherine. Les arbres.
- TRILLON, Daniel. Pour une politique humaine et accueillante.
- PINEAU, Philippe. La loi sur le renseignement : un acte liberticide majeur.
- TRILLON, Daniel. Tous surveillés, tous coupables !
- PHILIPPE, Michel. De la mondialisation économique à l'urgence humanitaire.
- Équilibre : aquarelle de Francine BABOT.

• **N° 11 – novembre 2015**

- Après concert : huile de Francine BABOT.
- PINEAU, Philippe. Éditorial.
- PHILIPPE, Michel. La baisse des dotations de l'État et l'AMF.
- AMEILHON, Alexandre. Nés dans la Vienne, fusillés sur le front.
- TRILLON, Daniel. Palestine, la troisième Intifada ?

- PINEAU, Philippe. Une vie après la COP 21 ?
- TRILLON, Daniel. Migrants : des réponses inhumaines qui menacent la démocratie.
- Réfugiés : raku de Dominique CASARI.

• **N° 12 – juin 2016**

- Dénouement : acrylique de Dominique CASARI.
- PINEAU, Philippe. Éditorial.
- CHATEL, Lucie. Le Centre d'Interprétation du Roc-aux-Sorciers.
- TRILLON, Daniel. Étrangers : des réformes en trompe-l'œil.
- BEAUBEAU, Lise. L'enfermement.
- PINEAU, Philippe. L'armement des policiers municipaux.
- AMEILHON, Alexandre. État d'urgence et démocratie.
- Chacun joue sa partition : huile de Francine BABOT.

• **N° 13 – décembre 2016**

- Fourmis : aquarelle de Francine BABOT.
- PINEAU, Philippe. Éditorial.
- PHILIPPE, Michel. Mouvement de revendication des policiers.
- DOUCÈNE, Marie. Une revanche légitime sur la pauvreté.
- CASARI, Dominique. Les violences contre les femmes.

- PINEAU, Philippe. La vidéosurveillance à Châtellerault.
- TRILLON, Daniel. Accueillons les migrants.
- Sans espérance ? : gravure de Dominique CASARI.

• **N° 14 – juin 2017**

- Vertige : huile de Francine BABOT.
- PINEAU, Philippe. Éditorial.
- PHILIPPE, Michel. Vers l'état d'urgence perpétuel.
- GIRY, Jean-Claude. Protéger ses données personnelles.
- PINEAU, Philippe. Les 30 ans de la section... et même un peu plus.
- CASARI, Dominique. Réfugiés à Châtellerault
- TRILLON, Daniel. L'enracinement du vote FN ne durera pas, si ...

• **N° 15 – novembre 2017**

- La Parque : aquarelle de Francine BABOT.
- PINEAU, Philippe. Éditorial.
- CHARLOT, Catherine. L'informatique...tique.
- WALLADA, Sunsiaré. La paix au Pays basque.
- TRILLON, Daniel. La politique du mépris.
- PHILIPPE, Michel. Le fichage génétique.
- PINEAU, Philippe. 1987-2017 : la LDH à Châtellerault.

Table des matières

Préface <i>de Malik Salemkour</i>	7
Les deux fondations de la LDH à Châtellerault	13
Défense des droits universels et des libertés fondamentales	19
Éducation à la citoyenneté et promotion de la culture	49
Sans-papiers, migrants et réfugiés	75
Solidarité avec le peuple palestinien	101
Des luttes vers d'autres horizons	117
A. 1 : les délégués au Congrès national de la LDH	125
A. 2 : les bureaux de la section de Châtellerault	127
A. 3 : les articles du bulletin <i>Châtellerault Libertés</i>	135

Remerciements

Les auteurs tiennent à dire leur gratitude à Christine Pineau pour sa relecture vigilante des textes, et à Marie-Élodie Morillon et Pierre Yves Bourcy pour leur amicale contribution à l'établissement de la maquette.

Achevé d'imprimer en avril 2018
par Corlet Numérique
à Condé-sur-Noireau (Calvados)
Numéro d'imprimeur : 147553
Pour le compte des éditions Au Beau Rivage
Dépôt légal : avril 2018

La Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen est depuis 1898 une association de femmes et d'hommes engagés qui refusent de baisser la tête devant l'injustice, l'arbitraire, les inégalités. Ces femmes et ces hommes s'engagent à porter aide et assistance « à toute personne dont la liberté serait menacée ou dont le droit serait violé ». La LDH est riche de l'activité de chacun de ses membres regroupés en section, territoire de mobilisations et de soutiens directs auprès de toutes celles et tous ceux qui en ont besoin.

La section de Châtellerauld avec tous ses adhérents est l'une de ces sections, présentes et actives sur le territoire, comme les 300 autres en France métropolitaine et dans les Outre-mer. Si la LDH fête ses 120 ans en 2018, celle de Châtellerauld est l'une des premières, particulièrement vaillante entre 1902 et 1939. Depuis son renouveau en novembre 1987, elle a souhaité parcourir ses 30 ans d'existence. Une activité intense et quotidienne pour que la vie des personnes, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, de religion, progresse vers l'égalité réelle, le mieux-être, le vivre ensemble, toutes et tous sensibilisés aux biens communs de l'humanité, pleinement citoyens du monde dans lequel ils vivent. La Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen se nourrit de combats pour la justice et la dignité, les droits et les libertés, avec des militants hors pair, humains et chaleureux. La section de Châtellerauld est là pour en témoigner, singulièrement et magnifiquement.

Malik Salemkour

ISBN 979-10-699-1729-3